



**RAPPORT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2026**

## SOMMAIRE

Préambule	p. 3
Introduction	p. 4
I - Contexte budgétaire 2026	p. 4
II - Orientations budgétaires 2026 pour le budget principal	p. 7
III - Orientations budgétaires 2026 pour les budgets annexes	p.30
- Budget annexe Maison de Santé	p.30
- Budget annexe Théâtre de l'Etang	p.31
- Budget annexe Lotissement Parc Saint-Mamet	p.33
Annexes	

## PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) est une étape obligatoire du cycle budgétaire des communes de 3 500 habitants et plus. Il se situe à l'intérieur d'un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Le D.O.B. n'a pas de caractère décisionnel. La délibération a pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) a pour objectif de :

- Présenter les orientations budgétaires pour l'exercice à venir, en lien avec les priorités politiques de la collectivité ;
- Informer les élus sur la situation financière de la collectivité ;
- Exposer les engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement ;
- Rendre compte de la structure et de la gestion de la dette ;
- Fournir une analyse détaillée des dépenses de personnel et des effectifs.

Il s'appuie sur :

- Une analyse rétrospective des comptes administratifs des 3 derniers exercices ;
- Les hypothèses macroéconomiques (inflation, taux d'intérêt, évolution du point d'indice de la fonction publique, etc.) ;
- Les orientations politiques définies par l'exécutif local ;
- Les engagements pluriannuels en cours.

Le 29/04/2026, nous allons :

- voter les comptes de gestion, les comptes administratifs et l'affectation des résultats 2025 ;
- voter les taux des impôts locaux ;
- voter les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes « Maison de santé (Location d'un bâtiment) », « Théâtre de l'Etang », « Lotissement Parc Saint-Mamet »

## INTRODUCTION

En 2026, la commune de Saint-Estève aborde son budget dans un environnement marqué par des contraintes fortes et des incertitudes persistantes.

Localement, la commune doit concilier maîtrise des dépenses (énergie, salaires, prestations) et poursuite des investissements prioritaires (rénovation des voiries, transition écologique, attractivité, cadre de vie), tout en préservant sa capacité d'autofinancement.

Ce contexte exige une approche prudente et responsable, alliant optimisation des recettes et rationalisation des dépenses, pour garantir la qualité des services publics sans alourdir la dette et les impôts payés par nos administrés.

### I – CONTEXTE BUDGETAIRE 2026

#### 1. Contexte macroéconomique international et national

En 2025, l'économie mondiale a résisté aux tensions géopolitiques et à la hausse de droits de douane américains.

L'inflation s'est normalisée (Etats-Unis 2.7% / Zone euro 2.1%) et la croissance mondiale, portée principalement par la Chine a progressé passant de 3,3% à 3,6% (Chine+5% / Zone euro +1.5%).

L'économie française, avec une inflation de 0,9% (après +2% en 2024 et + 4,9% en 2023) et une croissance de 0,9% connaît une légère amélioration, portée essentiellement par les exportations et par un regain d'investissement des entreprises. En revanche, la demande intérieure demeure fragile : la consommation des ménages reste atone, pénalisée par la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2022 et un marché de l'emploi moins dynamique. L'investissement des ménages reste lui aussi modéré.

En 2026, la guerre au Moyen-Orient et la flambée des hydrocarbures fragilisent ces résultats. L'inflation en zone euro et aux Etats-Unis pourrait dépasser les 3% d'ici juin, affectant le pouvoir d'achat des ménages et impactant l'investissement des entreprises. La croissance économique devrait ralentir avec des conséquences sur l'emploi dans certains pays.

La Banque de France, dans ses projections publiées le 25 mars 2026, a ainsi relevé la prévision d'inflation pour notre pays à 1,7%

Par ailleurs, les taux d'intérêt restent élevés en France (autour de 3,5 % en moyenne pour les emprunts d'État), pesant sur le coût de la dette de l'Etat et des collectivités.

## 2. Contexte national : finances publiques et instabilité institutionnelle

La Loi de Finances 2026 a été votée dans un contexte de forte contrainte budgétaire et de pressions politiques multiples.

Sa préparation a été particulièrement complexe en raison d'un déficit public élevé (5.1% en 2025) et d'une dette publique colossale (115,6 % du PIB en 2025).

Cette situation impose un effort de redressement des finances publiques, dont les modalités sont restées longtemps floues en raison de l'instabilité politique.

Le texte final repose sur une hypothèse de croissance modeste, autour de 1% en 2026 en raison des séquelles des crises successives (COVID-19, guerre en Ukraine, tensions commerciales) et d'un contexte géopolitique instable. Il prévoit un effort budgétaire de près de 12 milliards d'euros d'économies nettes sur la dépense publique. L'objectif est de ramener le déficit public à 5 % du PIB en 2026, avec une dette autour de 118% du PIB.

## 3. La Loi de Finances 2026 et son impact sur les collectivités locales

Afin d'associer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, le gouvernement a notamment prévu dans la loi de finances une ponction d'environ 2 milliards d'euros sur leurs recettes. Les principales mesures impactant les collectivités territoriales sont :

- **La reconduction du DILICO** (« dispositif de lissage conjoncturel » des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales)

Cependant, les communes sont totalement exonérées en 2026 (pour mémoire, Saint-Estève n'a pas été concernée par ce dispositif en 2025).

- **La baisse des crédits du fonds vert** (-313 M€)

son budget s'établira cette année à près de 840 millions en 2026 (après être déjà passé de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros en 2025).

- **Le gel de la dotation globale de fonctionnement** (DGF) à son niveau de 2025

Au sein de la DGF, deux dotations de péréquation des communes progressent cependant :

\* Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : + 150 M€ (+6.3% par rapport à 2025),

\* Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : + 150 M€ (+5.1% par rapport à 2025)

Du fait de ces progressions, le gel de la DGF entraînera le retour des baisses individuelles pour une forte proportion de communes (prélèvement sur la part forfaitaire).

### **- Minoration de la compensation des locaux industriels**

La compensation liée à la réduction de 50 % des valeurs locatives industrielles est réduite de 19,3 %, avec un plafonnement à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

### **- FCTVA**

Les collectivités ont obtenu le maintien, dans l'assiette du FCTVA, des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques.

En revanche, les EPCI à fiscalité propre vont subir un décalage d'un an du FCTVA, soit un coût de trésorerie estimé à environ 700 M€.

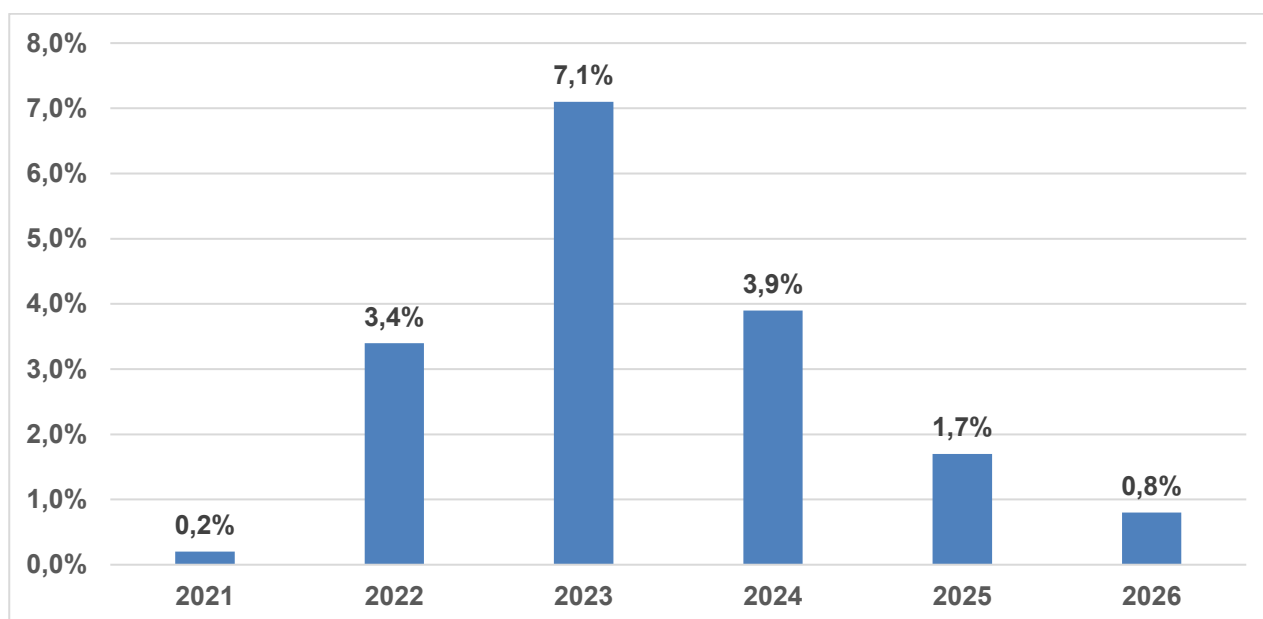
### **- Hausse progressive de la TGAP**

Les tarifs de la taxe générale sur les activités polluantes augmentent entre 2026 et 2030, renchérissant le coût du service déchets. L'impact est estimé à 50 M€ en 2026 malgré l'application d'un taux réduit de TVA à 5,5 % sur l'ensemble des opérations de gestion des déchets.

### **- Faible revalorisation des bases locatives (+0,8%)**

En 2026, les bases fiscales seront revalorisées de +0,8%, conformément à l'IPCH de novembre 2025. Cela concerne les bases foncières, d'habitation et de locaux industriels (et non les bases professionnelles et commerciales).

#### **Coefficients de revalorisation forfaitaire fixés par l'Etat**



## II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget de la commune est construit à partir de données internes mais également à partir de mesures externes prises au niveau de l'Etat (tant en matière de fiscalité que de dotations) et de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.

Nous reprendrons au budget primitif les résultats de l'exercice 2025 soit **un excédent reporté de 1 115 832.16 €**.

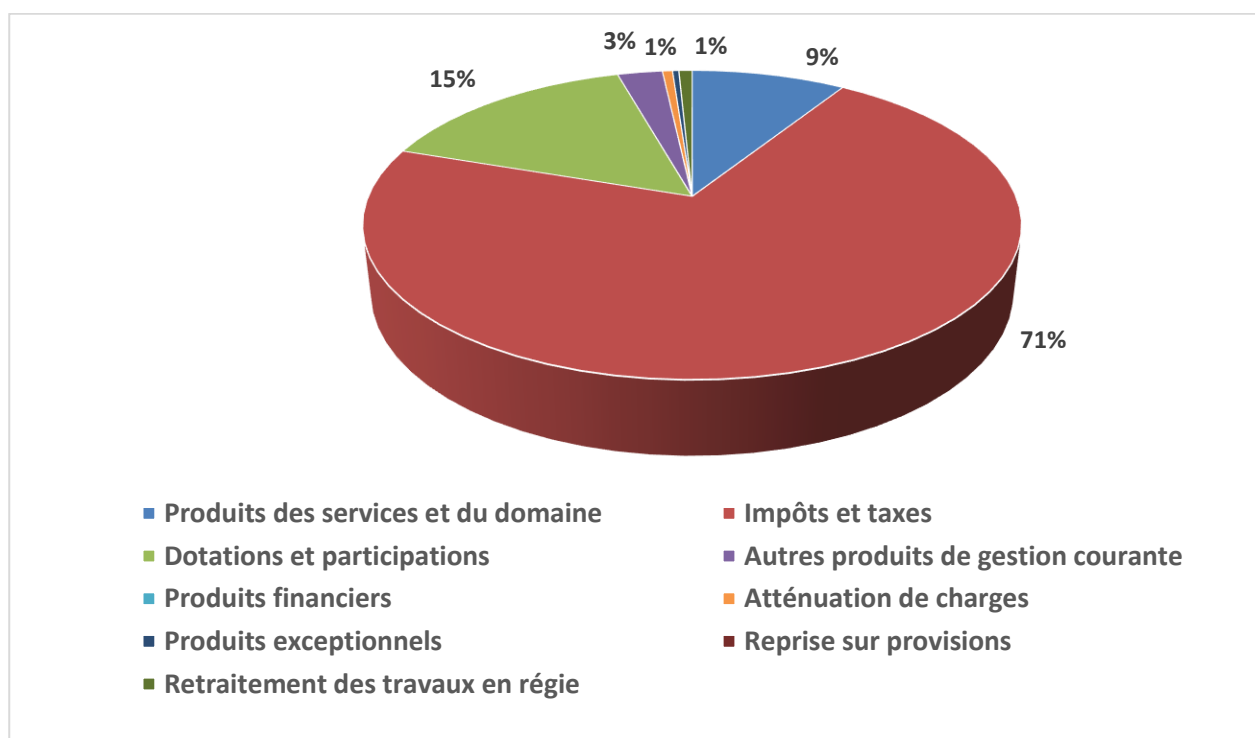
**ANNEXE N°1 : Tableau d'exécution du budget 2025**

**ANNEXE N°2 : Ratios obligatoires**

### APPROCHE DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

Sur la base du compte administratif 2025 provisoire, la structure des recettes de fonctionnement (hors cession d'actifs) se répartit comme suit :

#### **Structure des recettes réelles de fonctionnement 2025 hors cession (C.A.2025)**



Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement devraient rester stables en 2026 par rapport à l'exercice précédent (-0.21%).

Elles sont évaluées avec prudence.

**Tableau d'évolution des recettes réelles de fonctionnement hors cession**  
**y compris le retraitement des travaux en régie**

Libellé	CA2023	CA2024	CA2025	Prévisions 2026
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors cession d'actifs)</b>	<b>13 345 821 €</b>	<b>13 061 934 €</b>	<b>13 310 061 €</b>	<b>13 299 068 €</b>
Produits des services et du domaine	1 018 816 €	1 003 563 €	1 201 306 €	1 157 700 €
Impôts et taxes	9 555 162 €	9 270 221 €	9 473 914 €	9 477 300 €
Dotations et participations	2 188 311 €	2 060 381 €	2 052 473 €	2 099 100 €
Autres produits de gestion courante	268 263 €	391 587 €	350 436 €	356 468 €
Produits financiers	84 428 €	22 520 €	49 €	- €
Atténuation de charges	74 589 €	164 973 €	78 851 €	88 200 €
Produits exceptionnels	23 148 €	23 703 €	48 721 €	300 €
Reprise sur provisions			1 295 €	- €
Travaux en régie	133 104 €	124 985 €	103 016 €	120 000 €

- **Les ressources fiscales**

Pour rappel, depuis 2023, plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation pour sa résidence principale.

En compensation, les communes perçoivent désormais l'ancienne part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Un mécanisme de coefficient correcteur a neutralisé les situations de sur-compensation et de sous-compensation. Pour la commune, ce coefficient a été arrêté à 0.997066.

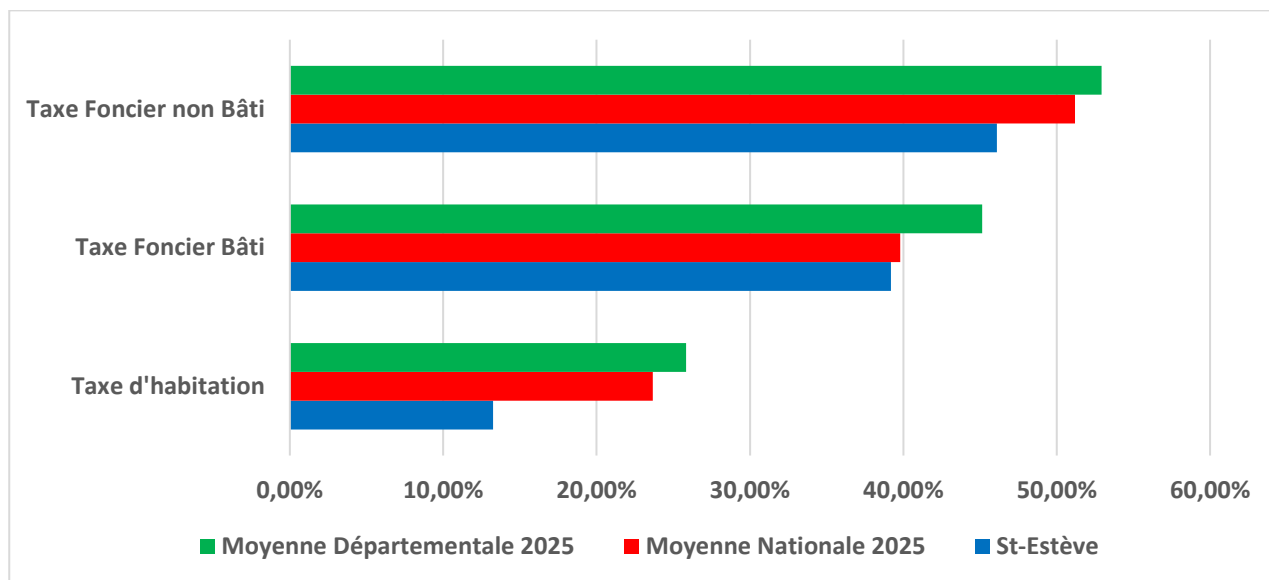
Il est proposé **un maintien des taux de fiscalité** au niveau actuel soit :

- Taxe Foncière Bâti : 39,20%
- Taxe Foncière Non Bâti : 46,11%
- Taxe d'habitation : 13.25%

Il faut noter que, malgré les contraintes financières importantes dues au contexte actuel, la municipalité fait encore une fois le choix de ne pas augmenter le poids des impôts pour nos concitoyens.

## Comparatif entre nos taux et les moyennes nationales et départementales

	St-Estève	Moyenne Nationale 2025	Moyenne Départementale 2025
Taxe d'habitation	13,25%	23,67%	25,83%
Taxe Foncier Bâti	39,20%	39,79%	45,15%
Taxe Foncier non Bâti	46,11%	51,19%	52,93%



Notre produit fiscal devrait toutefois progresser d'environ 1%, par rapport à 2025 soit un montant prévisionnel de 6 841 700 € du fait, notamment, de la revalorisation des bases locatives, fixée à 0.8% par la Loi de Finances pour 2026.

A titre d'information, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères voté par la Communauté Urbaine, n'augmentera pas en 2026 pour la commune de Saint-Estève (13.10%).

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Saint-Estève, outre la dotation forfaitaire, est éligible à la dotation nationale de péréquation (DNP) et à la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Les montants des dotations nous ont été communiqués le 31/03/2026.

→ La dotation forfaitaire

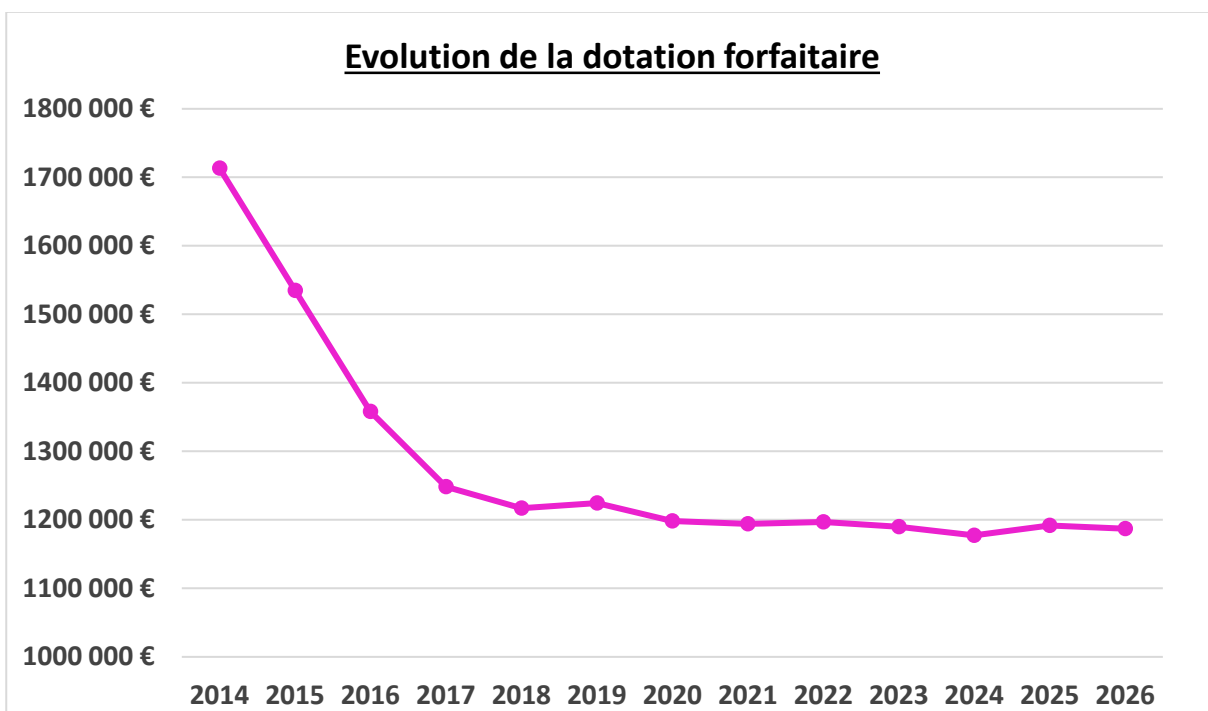
Rappel : De 2014 à 2017, la commune a subi une baisse importante de cette dotation, à la suite de la mise en place de la contribution au redressement des finances publiques.

Depuis 2018, les collectivités ne subissent plus de prélèvement supplémentaire sur leur dotation forfaitaire (DF).

Elle évolue à présent en fonction de la variation de la population sur le territoire de la commune et d'un écrêtement.

La population DGF de la commune (population INSEE + résidences secondaires), en vigueur au 01/01/2026, présente une baisse par rapport à l'année dernière (11 868 habitants en 2026 contre 11 916 habitants en 2025) soit un montant prévisionnel de **1 186 947 €** pour la dotation forfaitaire avant écrêtement éventuel.

	2022	2023	2024	2025	2026
<b>DF n-1 retraitée</b>	<b>1 194 330 €</b>	<b>1 196 993 €</b>	<b>1 189 897 €</b>	<b>1 177 383 €</b>	<b>1 191 677 €</b>
Ecrêtement	0 €	0 €	-503 €	0 €	0 €
Impact évolution population population	2 663 €	-7 096 €	-12 011 €	14 294 €	-4 730 €
<b>DF avant minoration</b>	<b>1 196 993 €</b>	<b>1 189 897 €</b>	<b>1 177 383 €</b>	<b>1 191 677 €</b>	<b>1 186 947 €</b>
<i>Evolution / N-1</i>		-0,59%	-1,05%	1,21%	-0,40%
<b>Population DGF</b>	11 967	11 895	11 773	11 916	11 868

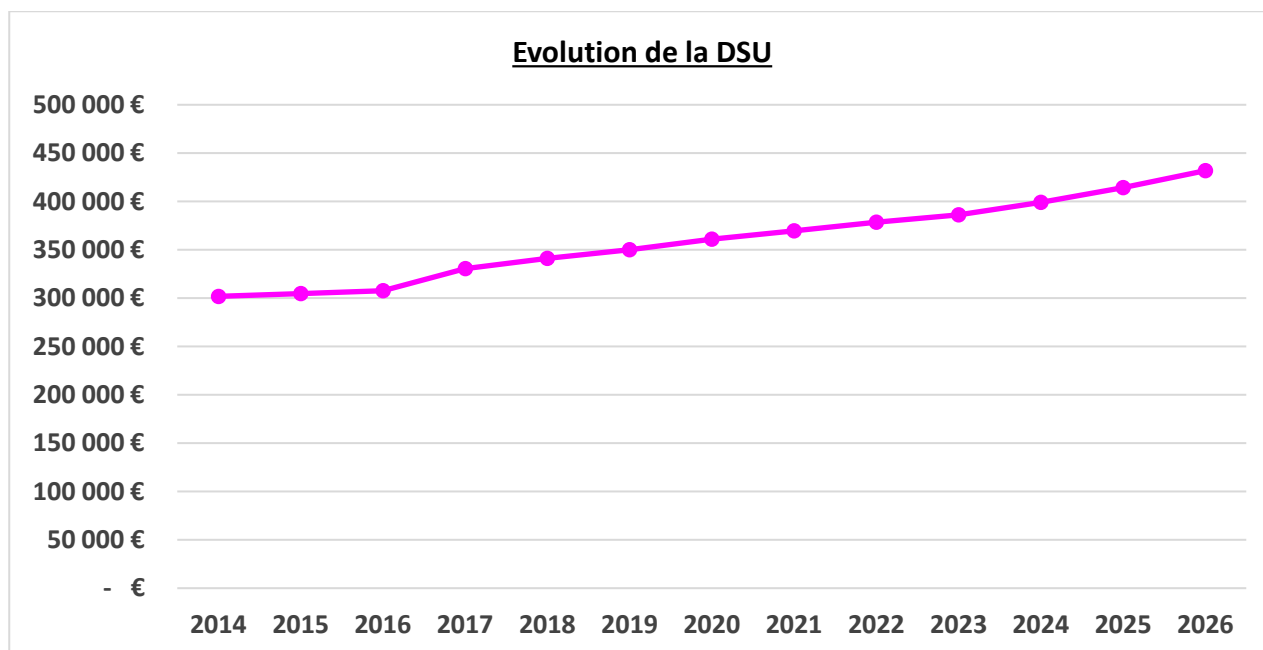


## → La Dotation Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale

La DSU a pour objectif d'aider financièrement les communes de plus de 10 000 habitants. Un indice synthétique calculé à partir du potentiel financier, du revenu par habitant, du nombre de logements sociaux et du nombre de personnes recevant l'aide au logement permet de classer les communes par rang. La commune était classée 563ème en 2025 (sur 712 communes éligibles).

La Loi de finances 2026 prévoit une enveloppe supplémentaire de DSU de 150 M€ soit +5.1%. Nous encaisserons, en 2026, **431 795 €** soit une progression de 4% par rapport à l'année dernière.

	2022	2023	2024	2025	2026
DSU-CS	378 634 €	386 040 €	399 124 €	414 307 €	431 795 €
Evolution/n-1	2,45%	1,96%	3,39%	3,80%	4,22%



## → La Dotation Nationale de Péréquation

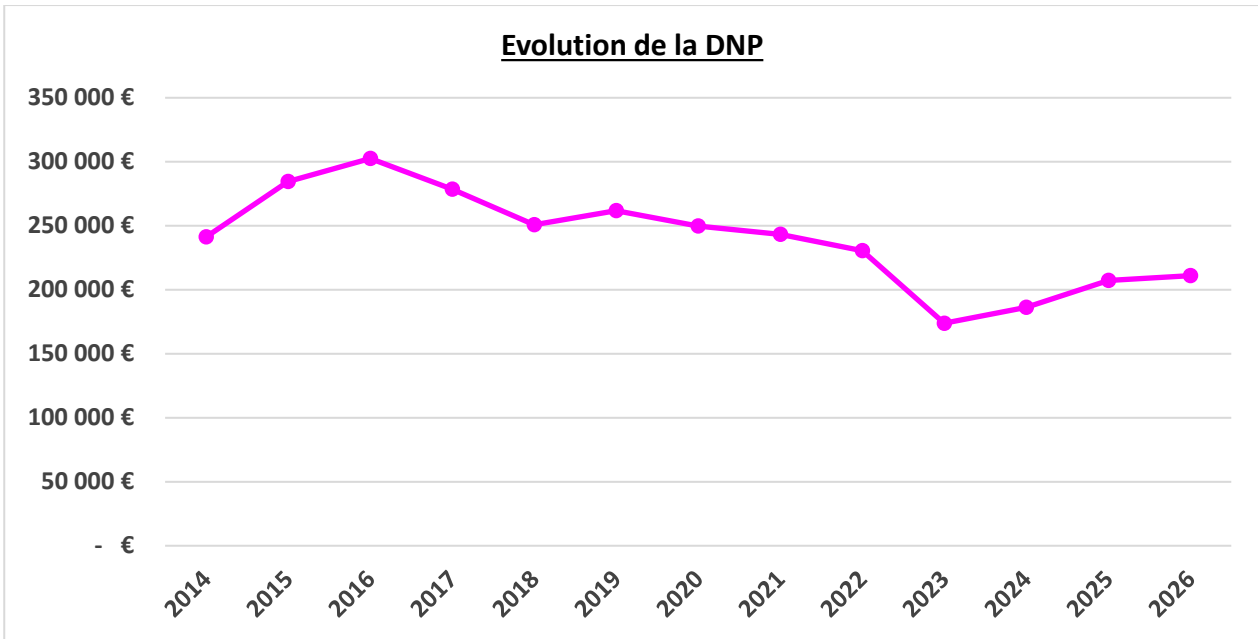
La DNP vise à corriger les inégalités de richesse fiscale entre les communes.

Son calcul est notamment basé sur l'effort fiscal et le potentiel financier par habitant.

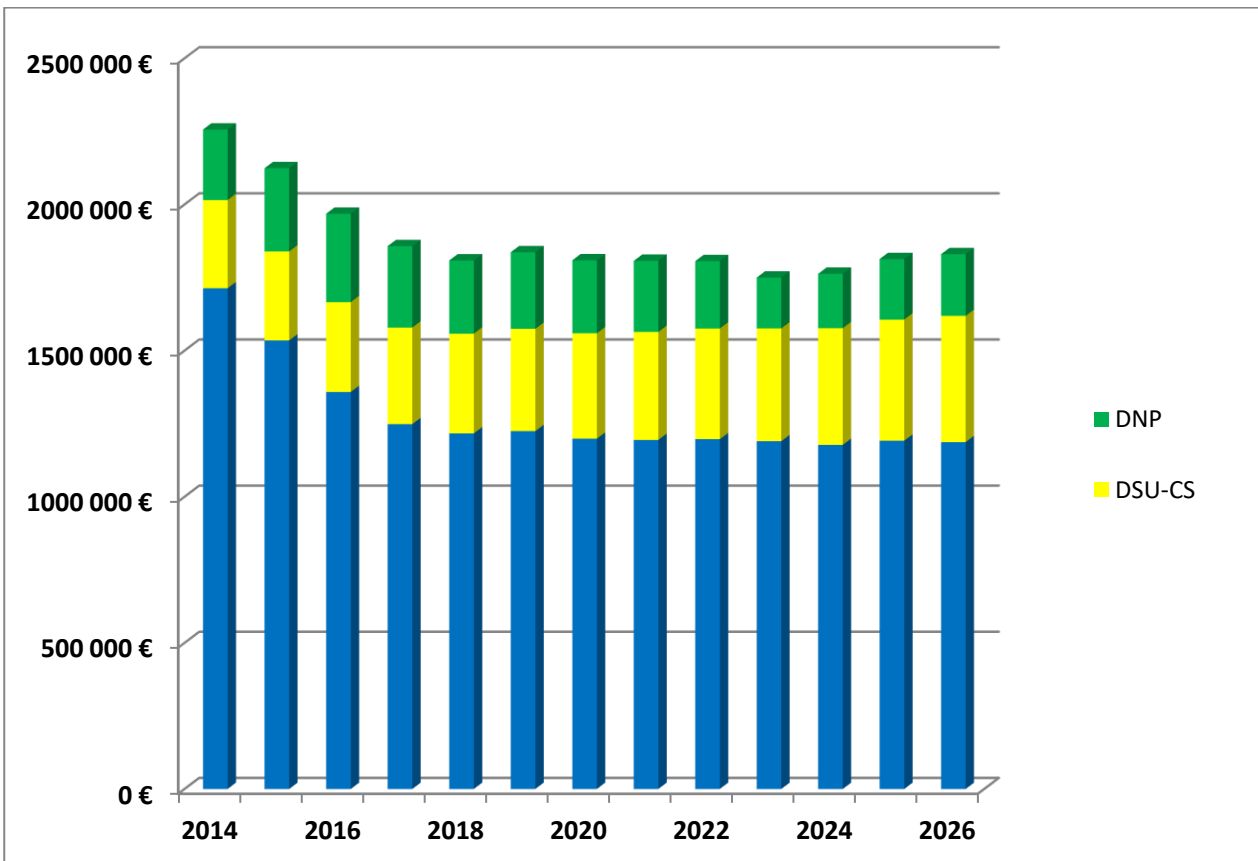
La ville était éligible uniquement à la part principale (perte de la part majoration en 2023).

Le montant attribué, en 2026, s'élève à **211 115 €** soit une progression de presque 2% par rapport à 2025, malgré un gel de l'enveloppe nationale.

	2022	2023	2024	2025	2026
DNP	230 595 €	173 853 €	186 282 €	207 252 €	211 115 €
Evolution/n-1	-5,21%	-24,61%	7,15%	11,26%	1,86%



**Evolution de la DGF (DF+DSU+DNP)**



- **Les reversements de fiscalité**

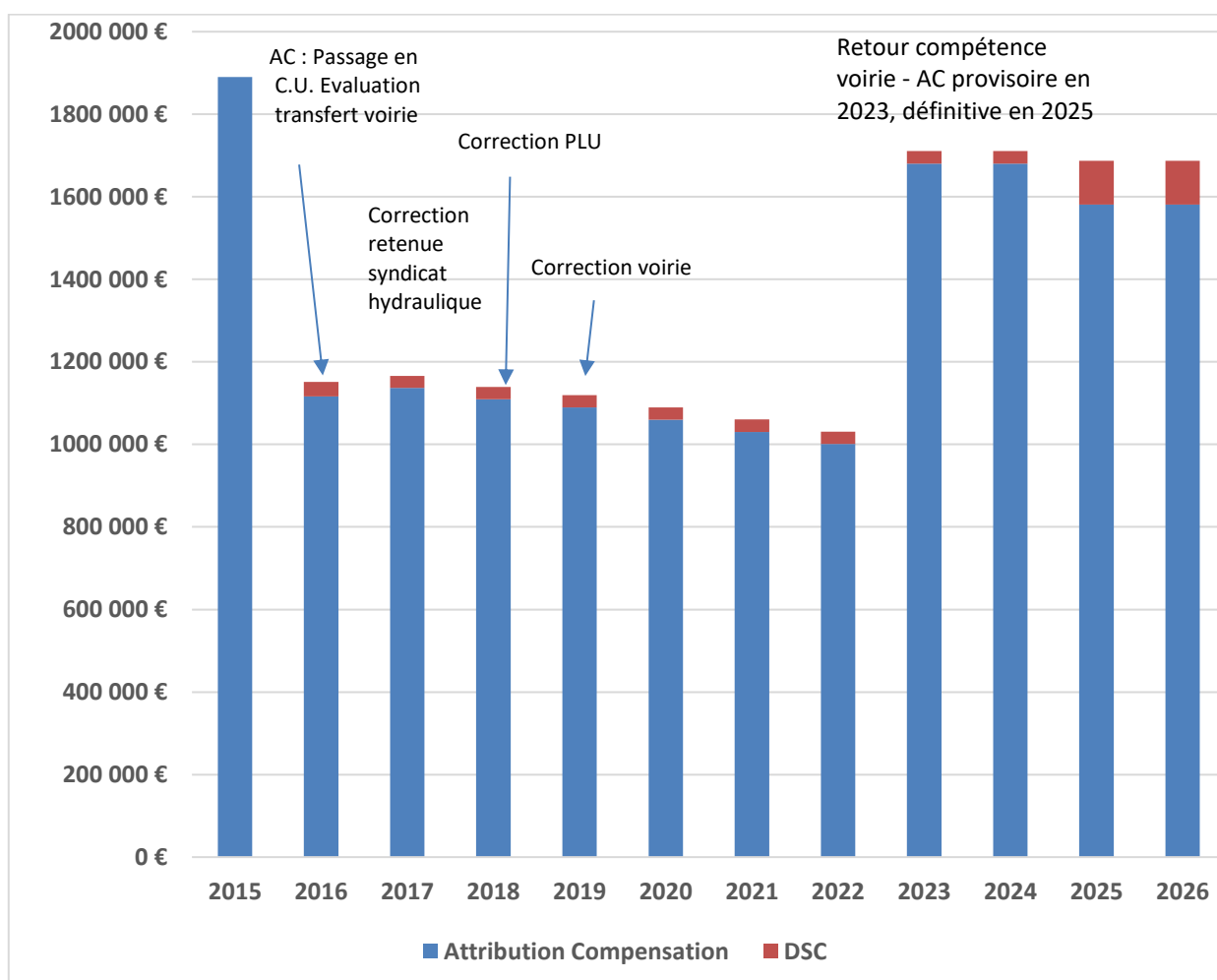
- **Les reversements de la communauté urbaine**

Les budgets de la communauté urbaine et des communes membres sont liés par les dispositifs du financement de l'intercommunalité. Le reversement aux communes s'effectue au travers de l'Attribution de Compensation (AC).

En 2026, sauf nouvelle évaluation de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), le montant de l'AC sera de **1 580 901 €** auquel se rajoute, depuis 2024 et pour 7 années, la restitution en investissement des fonds de concours voirie versés par la commune soit 225 319 € par an.

La commune encaisse également une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Cette dotation a été portée à 106 320 € en 2025. Elle devrait être maintenue à ce niveau en 2026.

**Evolution de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire**



- **Les reversements de péréquation**

**Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)**

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Il s'agit en partie de rééquilibrer l'impact de la suppression de la taxe professionnelle.

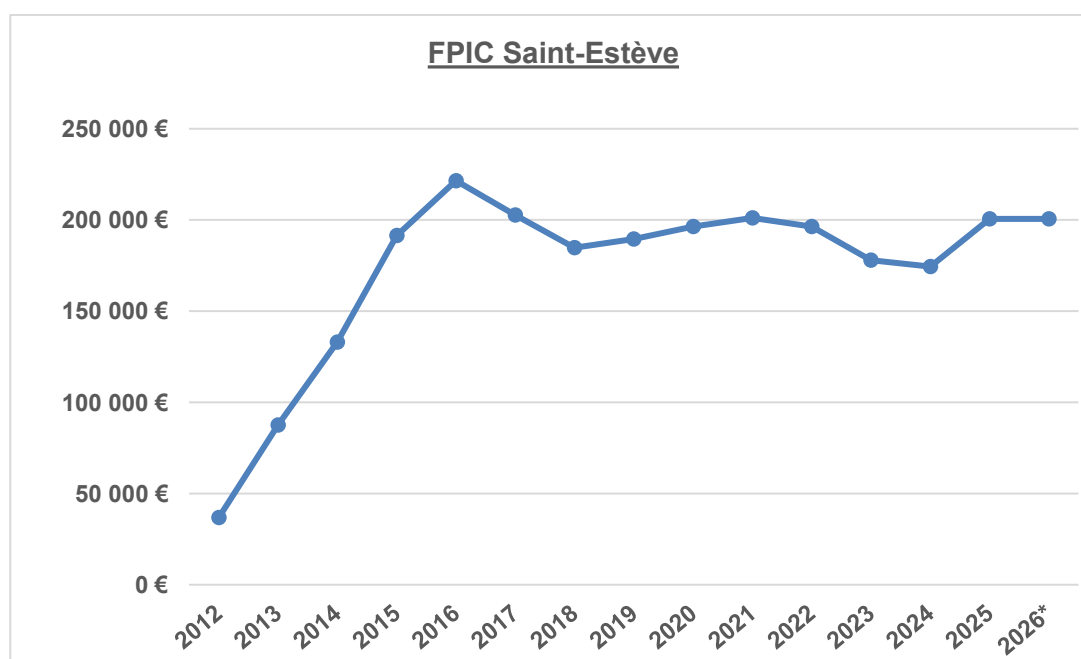
L'enveloppe globale a été maintenue à 1 milliard d'euros.

Les intercommunalités sont considérées comme l'échelon de référence. Perpignan Méditerranée Métropole bénéficie ainsi d'une attribution qui est ensuite répartie dans l'ensemble intercommunal (communauté urbaine et ses communes membres). En 2025, la Communauté Urbaine a fait le choix d'une répartition de droit commun.

L'éligibilité au reversement du FPIC concerne 60% des Ensembles Intercommunaux qui sont classés en fonction d'un indice synthétique qui prend en compte :

- Le revenu par habitant
- Le potentiel financier agrégé
- L'effort fiscal

La commune de Saint-Estève a perçu, en 2025, 200 540 €. Nous prévoyons le même montant pour 2026 soit **200 500 €**.



\* Montant estimé

## **Les FNGIR (Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources)**

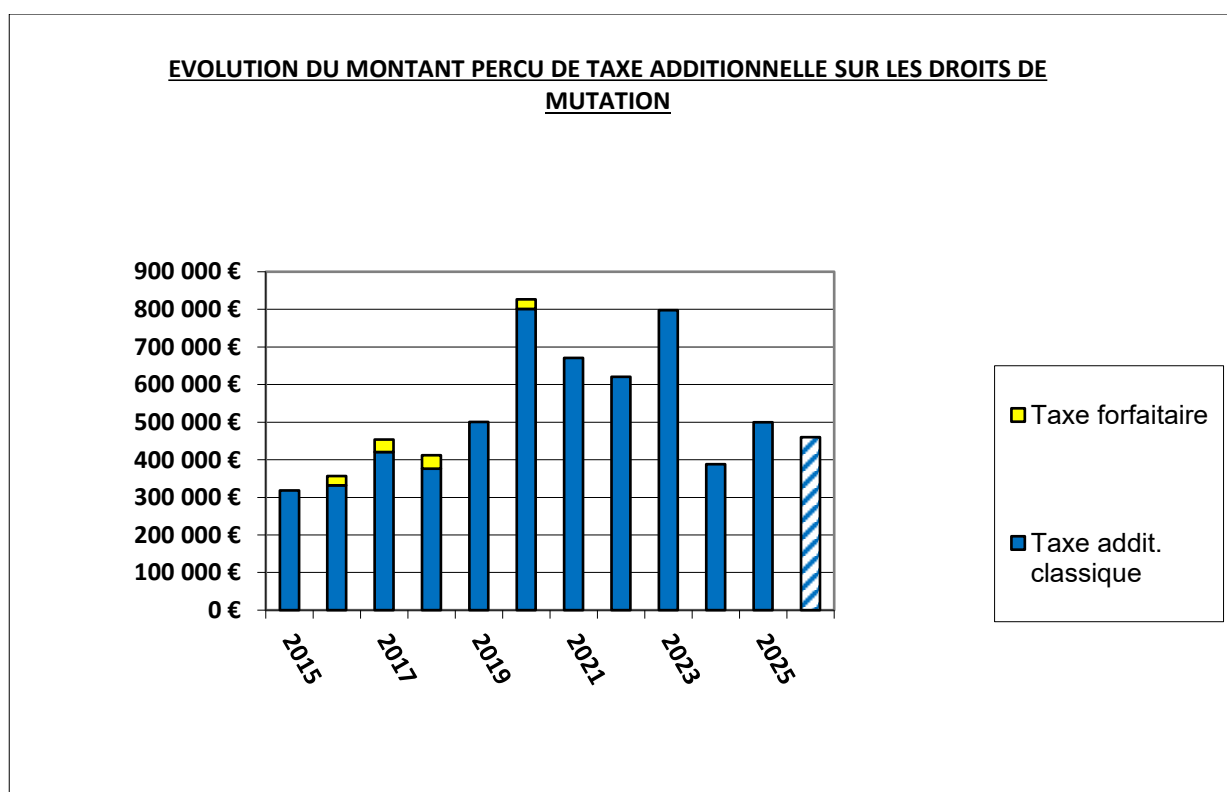
Ces fonds ont également été créés, pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, afin de compenser le manque à gagner résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Depuis 2012, la commune perçoit le même montant (**13 742 €**). Ce montant est reconduit en 2026.

- **Les autres taxes**

### ➔ **les droits de mutation**

Après le volume exceptionnel de transactions en 2020 (826 560 €), le montant des taxes additionnelles s'est maintenu à un niveau important en 2021 (670 763.89 €) et 2022 (620 597.37 €). En 2023, la difficulté d'accès au crédit a réduit le nombre de mutations mais l'enregistrement d'une mutation exceptionnelle (378 180 € de droits de mutation versés lors de l'acquisition d'une clinique) nous a permis de conserver un haut niveau de recettes (798 040 €). En 2025, nous avons encaissé 499 658 €. Face à l'incertitude concernant l'évolution des taux d'emprunt, nous inscrivons, en 2026, **460 000 €**.



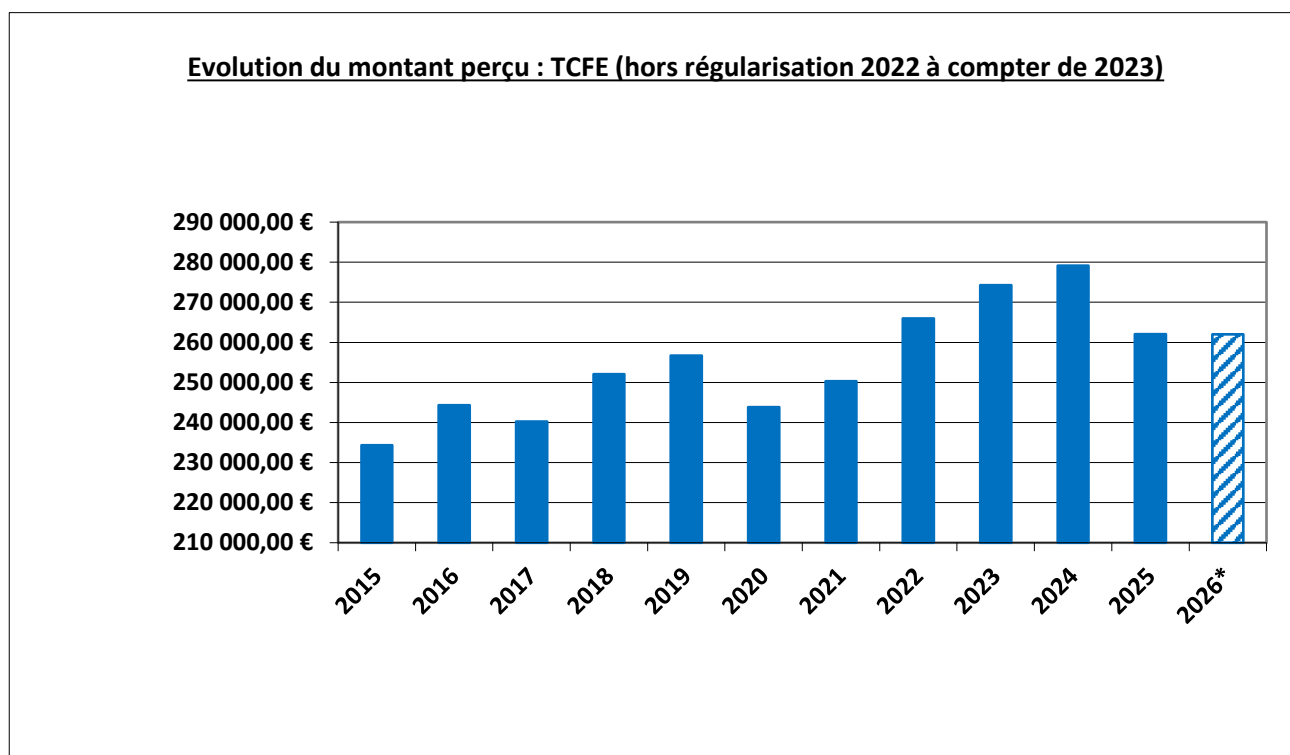
\* Montant estimé

## → la taxe communale sur la consommation d'électricité

Pour rappel, la loi de finances 2021 a prévu de simplifier les différentes taxes dues par les fournisseurs d'électricité au titre de la consommation finale d'électricité, d'harmoniser les tarifs et d'unifier leur recouvrement par la Direction Générale des Finances Publiques.

Depuis 2024, le produit de la taxe évolue chaque année en fonction de l'évolution de la quantité d'électricité fournie sur le territoire concerné et de l'évolution de l'IPC hors tabac.

Nous inscrirons par prudence en 2026 le même montant que les droits d'accise 2025 soit **262 000 €**.



\* Prévisionnel

### - Les produits des services - Tarification

Les produits des services résultent à la fois du niveau d'activité ou de fréquentation et des choix faits en matière de tarification.

Notre stratégie ne change pas dans ce domaine : maintien autant que possible d'un équilibre entre la participation de l'utilisateur (prix payé pour accéder au service) et la participation du contribuable (financement du déficit d'exploitation).

Par ailleurs nos tarifs différenciés prennent en compte les publics avec des revenus plus faibles (tarifs en fonction du quotient familial ou tarifs spéciaux pour les étudiants, chômeurs, retraités, ...).

Nous retenons en général des hypothèses prudentes.

### Principales recettes des services

	2023	2024	2025	BP2026	Observations
Concessions cimetière	54 370 €	38 220 €	77 270 €	45 000 €	Renouvellement sur la période de concessions trentenaires arrivées à terme
Piscine	64 556 €	49 447 €	57 312 €	51 000 €	En 2024 baisse des recettes (entrées régie = -500 € / Ecoles-Associations-Autres = -10 300 €)
Restaurant (scolaire + vente repas au CCAS)	460 467 €	510 609 €	534 982 €	502 000 €	Augmentation des tarifs à compter du 01/09 en 2023 / 13 mois en 2025 à la suite d'une modification de la prise en compte du mois de décembre (01/12/23 au 30/11/24 en 2024 - 01/12/24 au 31/12/25 en 2025) – Légère baisse de la fréquentation en 2025

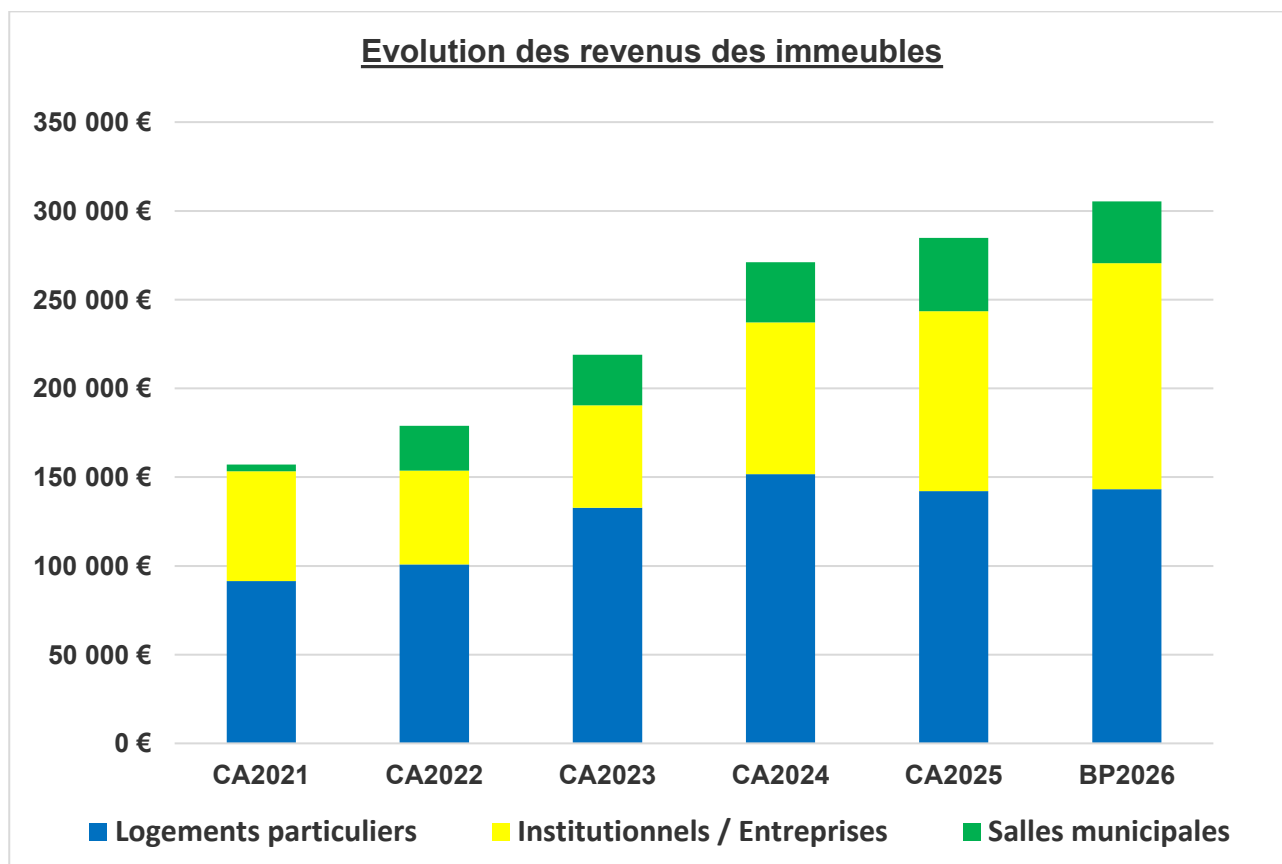
#### - Revenus immobiliers (Locaux d'habitation / salles / autres locaux)

Ces dernières années, la commune a augmenté son parc immobilier locatif. Trois nouveaux appartements ont ainsi été mis à la location, à l'immeuble Barnole, courant 2023.

Par ailleurs, nous percevons une nouvelle recette depuis 2025, le loyer relatif au parc photovoltaïque (60 000 € par an – année pleine en 2026).

En 2026, la prévision s'élèvera donc à 298 000 €.

A noter. En 2027, la commune commencera à percevoir le loyer du laboratoire qui doit s'installer dans le bâtiment de l'ancien LIDL.



- **Redevances et autres recettes du Domaine**

Elles comprennent :

- ***Les Redevances d’Occupation du Domaine Public (RODP) payées par les gestionnaires de réseau***

Cette recette est perçue en contrepartie de l’occupation de notre domaine public par les réseaux d’électricité, de gaz, de télécommunications, d’eau et d’assainissement. Perçue en totalité par la communauté urbaine jusqu’en 2023, elle est affectée, à nouveau, en partie, à la commune depuis le retour de la compétence voirie.

- ***Les redevances en lien avec les occupations par des commerces du domaine public (AOT) ou privé***

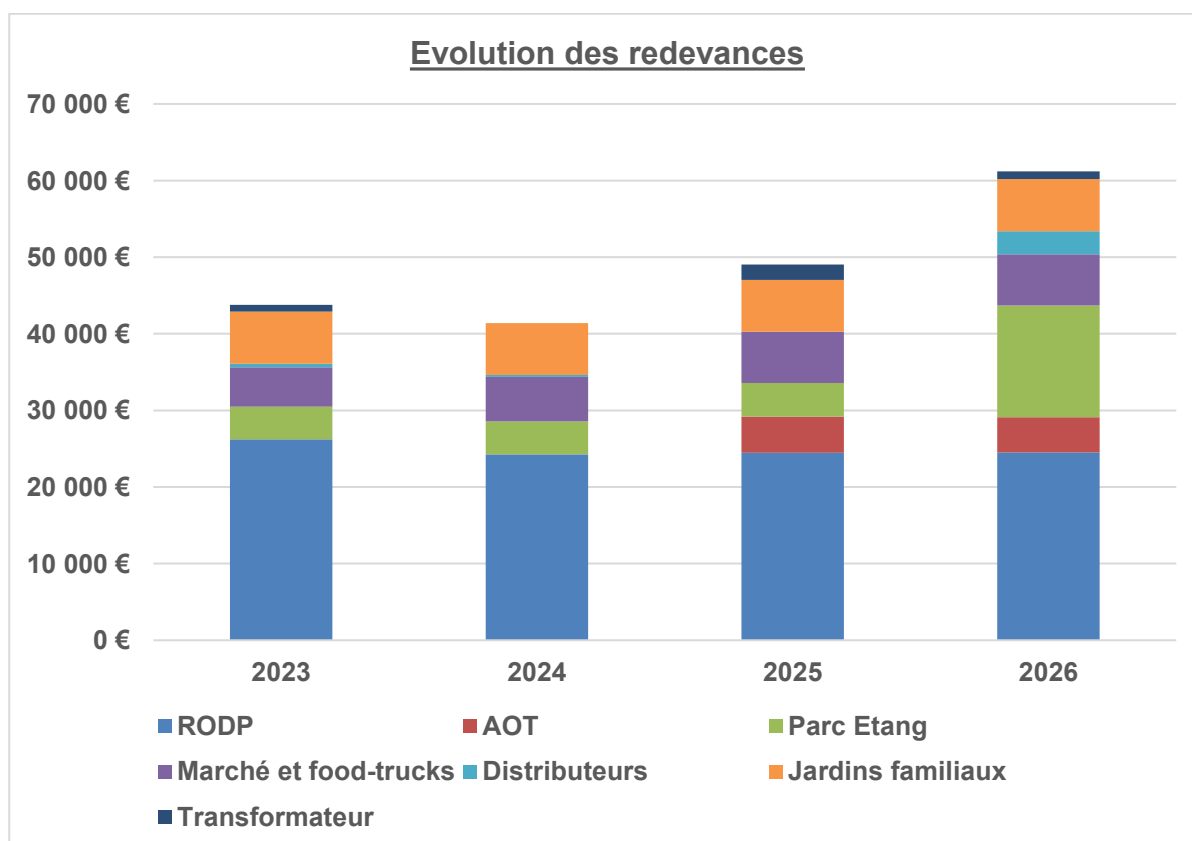
Tout commerçant qui souhaite occuper une partie de l’espace public pour son activité doit en demander l’autorisation et payer une redevance. Sont concernés sur la commune, les marchés, les food-trucks, les terrasses des bars et restaurants, les distributeurs de denrées alimentaires, les manège et jeux du parc de l’Etang.

- **Les autres recettes du domaine**

Elles concernent les loyers versés pour les jardins familiaux et un transformateur.

Les redevances et autres recettes du domaine vont progresser en 2026 grâce à deux nouveaux contrats : guinguette de l'Etang / distributeurs de denrées alimentaires.

	2023	2024	2025	2026
RODP	26 238 €	24 272 €	24 487 €	24 500 €
AOT	0 €	0 €	4 727 €	4 600 €
Parc Etang	4 241 €	4 300 €	4 365 €	14 580 €
Marché et food-trucks	5 131 €	5 818 €	6 668 €	6 700 €
Distributeurs	485 €	220 €	0 €	3 000 €
Jardins familiaux	6 794 €	6 794 €	6 794 €	6 800 €
Transformateur	907 €	0 €	1 997 €	1 000 €



- **Remboursements issus des différentes conventions financières signés avec Perpignan Méditerranée**

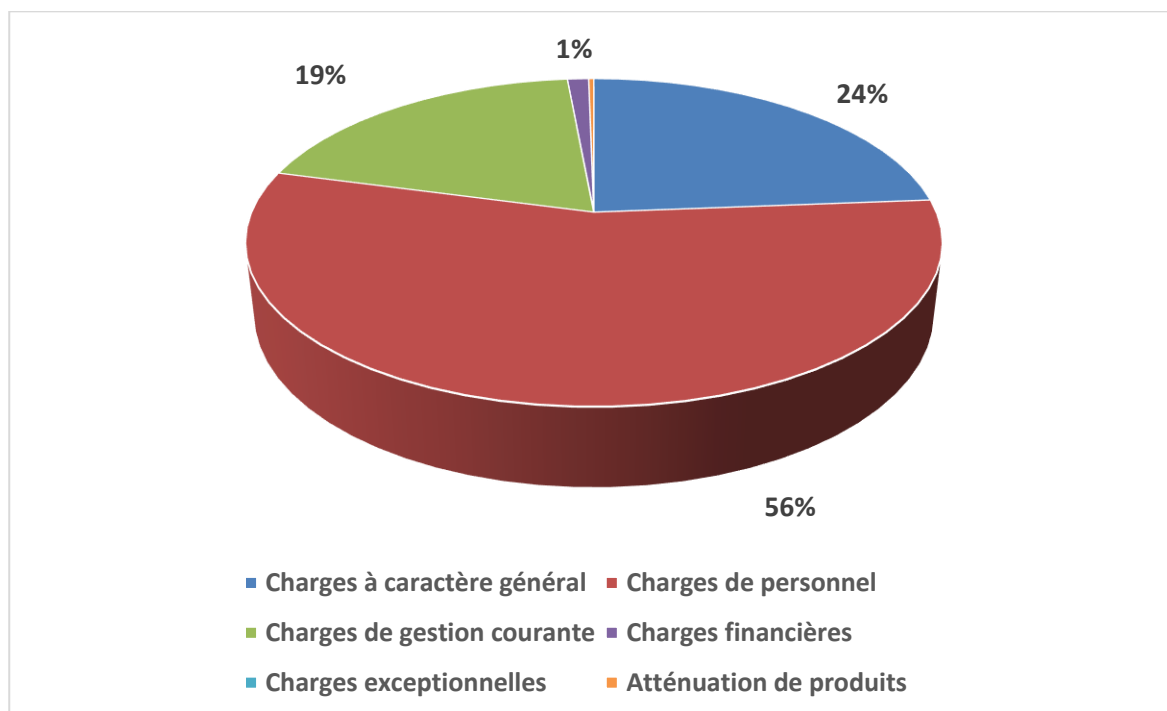
Cinq conventions de remboursement ont été signés avec la communauté urbaine :

- Convention de remboursement « Collecte des déchets du marché et des dépôts sauvage » (125 000 €)
- Convention de remboursement « Entretien du pluvial » (19 000 €)
- Convention de remboursement « Entretien des Voiries d'Intérêt Communautaires » (54 000 €)
- Convention de remboursement pour la distribution du magazine trimestriel « L'agglomération » (4 200 €).
- Convention de mise à disposition de salles pour le Conservatoire (24 700 €)

**APPROCHE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE**

Sur la base du compte administratif provisoire 2025, la structure des dépenses de fonctionnement se répartit comme suit :

**Structure des dépenses réelles de fonctionnement 2025 (C.A. provisoire)**



Les dépenses réelles de fonctionnement devraient connaître une augmentation de moins de 2% par rapport au réalisé 2025, des efforts de réduction ou de maintien des dépenses ayant été demandés cette année encore aux services de la ville, au Théâtre et au CCAS.

**Tableau d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêt**

Libellé	CA2023	CA2024	CA2025	Prévisions 2026
<b>Dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'emprunt</b>	<b>11 443 962 €</b>	<b>11 505 589 €</b>	<b>11 282 247 €</b>	<b>11 467 100 €</b>
Charges à caractère général	2 794 354 €	2 721 912 €	2 712 576 €	2 660 800 €
Charges de personnel	6 192 502 €	6 407 790 €	6 325 266 €	6 491 600 €
Charges de gestion courante	2 390 875 €	2 271 414 €	2 211 730 €	2 264 500 €
Atténuation de produits	53 217 €	96 656 €	32 447 €	48 200 €
Charges exceptionnelles	13 015 €	478 €	229 €	2 000 €
Provisions	- €	7 339 €	- €	- €

**- Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

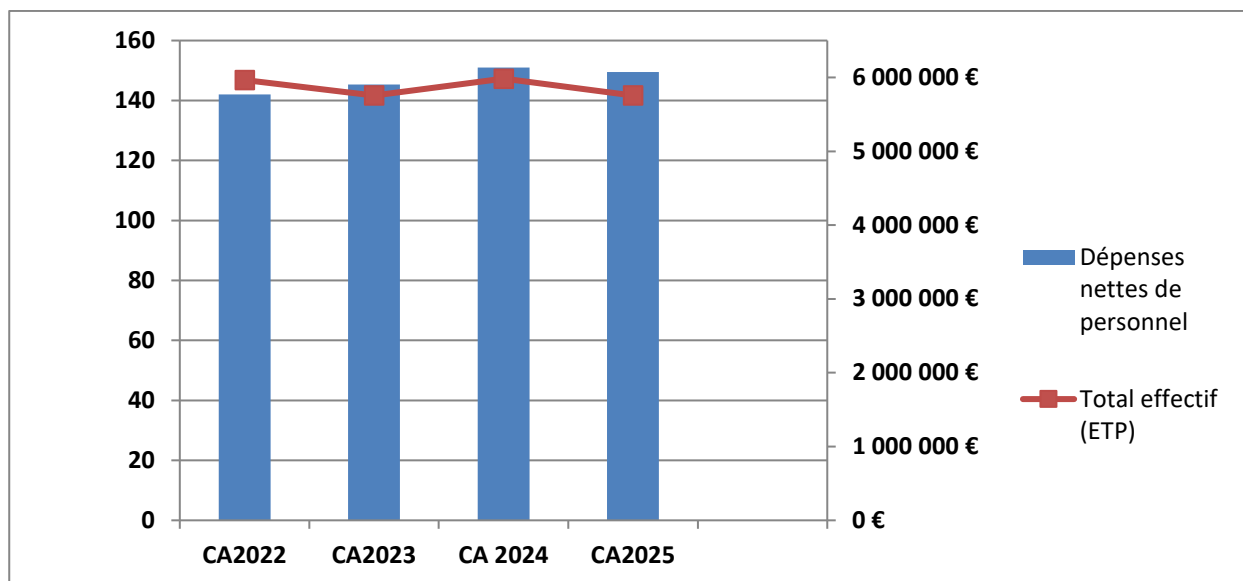
Les dépenses de personnel représentent 56% des dépenses réelles de fonctionnement. La maîtrise de leur évolution reste plus que jamais essentielle du fait des contraintes qui nous sont imposées et de notre volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Or depuis 2022, du fait de l'inflation, le budget communal a supporté le rajout de points d'indice pour tous les agents ainsi que des augmentations de la valeur du point d'indice et du SMIC.

La nécessité de réduire le déficit des caisses de retraite a par ailleurs conduit à des augmentations du taux de la CNRACL (1 point en 2024 et 12 points sur 4 ans à compter de 2025) et du taux de l'IRCANTEC.

***Annexe 3 : Tableau d'évolution des charges de personnel et des effectifs – Budget principal***

## EVOLUTION COMPAREE DEPENSES NETTES DE PERSONNEL / EFFECTIF (ETP) AU 31/12



Le chapitre 012 est impacté en 2026 notamment par :

- L'augmentation des taux de cotisations des charges patronales

CHARGES SOCIALES ET CONTRIBUTIONS	TAUX		Evolution charges
	2026	2025	
CNRACL	37,65%	34,65%	8,66%
Vieillesse déplafonnée	2,11%	2,02%	4,46%
IRCANTEC tranche A	4,27%	4,20%	1,67%
IRCANTEC tranche B	12,75%	12,55%	1,59%

- L'augmentation du SMIC (taux horaire à 12.02€ brut contre 11.88 € en 2025)
- Les élections municipales
- Des titularisations (5 non titulaires titularisés)
- Des départs à la retraite ou des départs progressifs à la retraite
- Des recrutements (mécanicien, adjoint au responsable du CTM, remplacement agents en congé maternité ou maladie)
- L'augmentation de l'IFSE (régime indemnitaire) courant 2025 (application en année pleine en 2026)
- Le glissement vieillesse technicité (incidence du vieillissement et de l'avancement des collaborateurs sur la masse salariale).

Nous prévoyons pour 2026 une augmentation de la masse salariale d'environ 2,6% par rapport au montant réalisé en 2025.

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges à caractère général regroupent les achats de fournitures et de prestations de services nécessaires à l'activité des services communaux et au fonctionnement des bâtiments (fluides, entretien bâtiments, téléphone, maintenance,...).

**Evolution du chapitre 011 sur les 4 derniers exercices :**

	CA2022	CA2023	Evol 23/22	CA2024	Evol 24/23	CA2025	Evol 25/24
Chapitre 011	2 507 425 €	2 794 354 €	11,44%	2 721 912 €	-2,59%	2 712 576 €	-0,34%
Retraitement remboursement budgets annexes	15 454 €	18 414 €		27 986 €		30 605 €	
Chapitre 011 - retraité	2 491 970 €	2 775 940 €	11,40%	2 693 926 €	-2,95%	2 681 971 €	-0,44%
<i>Evolution indice des prix à la consommation hors tabac *</i>			3,60%		1,17%		0,74%

\* Données INSEE-Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Variations annuelles - Ensemble des ménages - France - Ensemble hors tabac (décembre n / Décembre n-1)-Identifiant = 001763852

En 2022 et 2023, l'inflation et le contexte international ont fortement impacté ces dépenses qui ont subi une hausse respective de 8.3% et 11.4%. En 2024, un effort conséquent nous a permis de diminuer les dépenses du chapitre 011 de presque 3%. En 2025, cet effort s'est poursuivi.

Nos choix d'investissement (réseau de chaleur, photovoltaïque sur le toit de l'Espace St-Mamet, véhicules électriques) nous permettent de réduire encore nos dépenses énergétiques en 2026.

L'impact est néanmoins atténué par les conséquences de la tempête Nils et la nouvelle guerre du Golfe (hausse du carburant et du prix du gaz pris en compte dans notre prévisionnel).

En 2026, nous inscrirons donc une prévision de 2 660 800 € soit -2% par rapport au réalisé 2025.

- **Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU**

Notre commune est carencée, par arrêté du Préfet, depuis 2024, du fait d'un taux trop faible de réalisation de logements sociaux par rapport à nos objectifs. En conséquence, nous sommes soumis à une majoration de notre prélèvement au taux de 63%. N'ayant pas reçu la notification pour 2026, nous nous baserons sur les données de 2025.

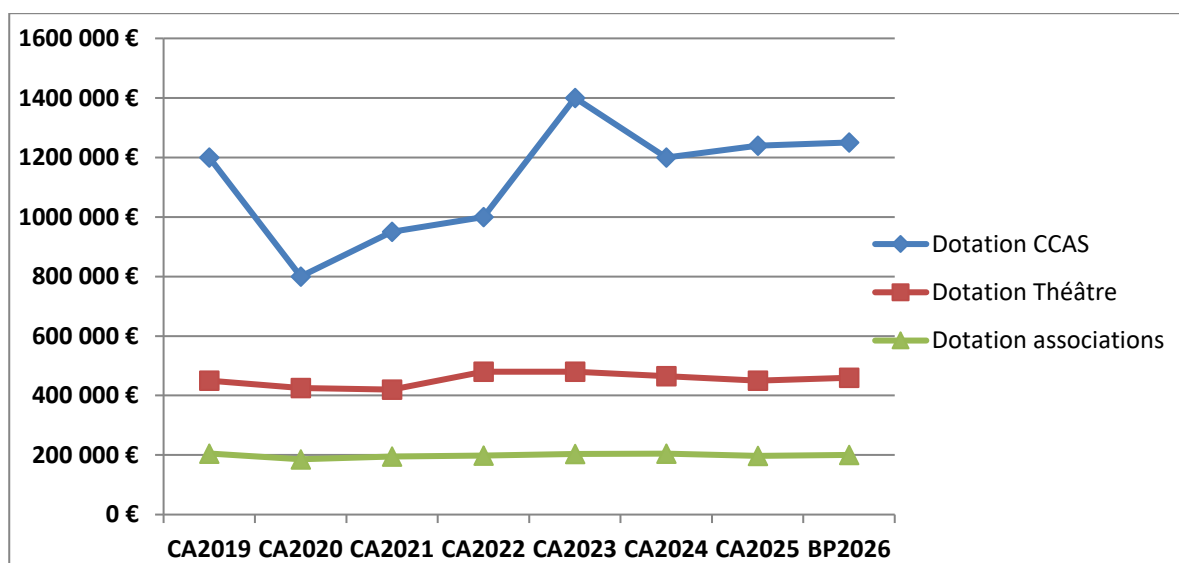
Compte tenu d'une dépense déductible de 162 100 € (moins-value de cession constatée en 2024), la commune serait redevable en 2026 d'environ **48 200 €**.

- **Les autres charges de fonctionnement (+2% environ par rapport au réalisé 2025)**

Les dotations versées ont pour objet de garantir le bon fonctionnement des structures subventionnées. Il leur est demandé, comme aux services de la commune, d'optimiser au mieux leur fonctionnement.

- ➔ La dotation d'équilibre inscrite au budget primitif 2026 pour le **CCAS** s'élève à 1 250 000 € contre 1 240 000 € versés en 2025
- ➔ La dotation du **Théâtre de l'Etang** est fixée à 460 000 € (450 000 € en 2025)
- ➔ Une subvention d'équilibre de 7 000 € sera par ailleurs versée au budget annexe « Maison de santé (Location d'un bâtiment) », afin de prendre en compte l'avenant au contrat de bail, la totalité des cabinets n'étant pas occupée (loyer en fonction du nombre de cabinets effectivement occupés et non de la totalité).
- ➔ L'enveloppe globale destinée aux **subventions des associations** sera proposée au vote du Conseil Municipal pour un montant de 200 000 € (197 060 € versés au budget 2025).

### Evolution des trois principales dotations versées par la commune



- **Les charges liées à la dette**

**ANNEXE N°4: Extinction de la dette**

**ANNEXE N°5 : Etat de la dette présentant le niveau de risque – Budget principal**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'endettement de la commune (budget principal) est de 6 711 457 € soit 569 € par habitant (population INSEE applicable en 2026 = 11 798) contre une moyenne nationale de la strate en 2024 de 822 € par habitant (Moyenne issue de la DGCL–Les collectivités Locales en chiffres-CA2024 - Communes France métropolitaine de 10 000 à 19 999 habitants).

L'encours de la dette du budget principal (6 711 457 €) exprimé en nombre d'années de recettes courantes (13 260 045 €) est de 0.51 année (réalisé 2025 - Hors recettes exceptionnelles).

A titre de comparaison, en 2024, ce ratio était de 0.55 année pour la moyenne nationale (10 000 – 20 000 habitants).

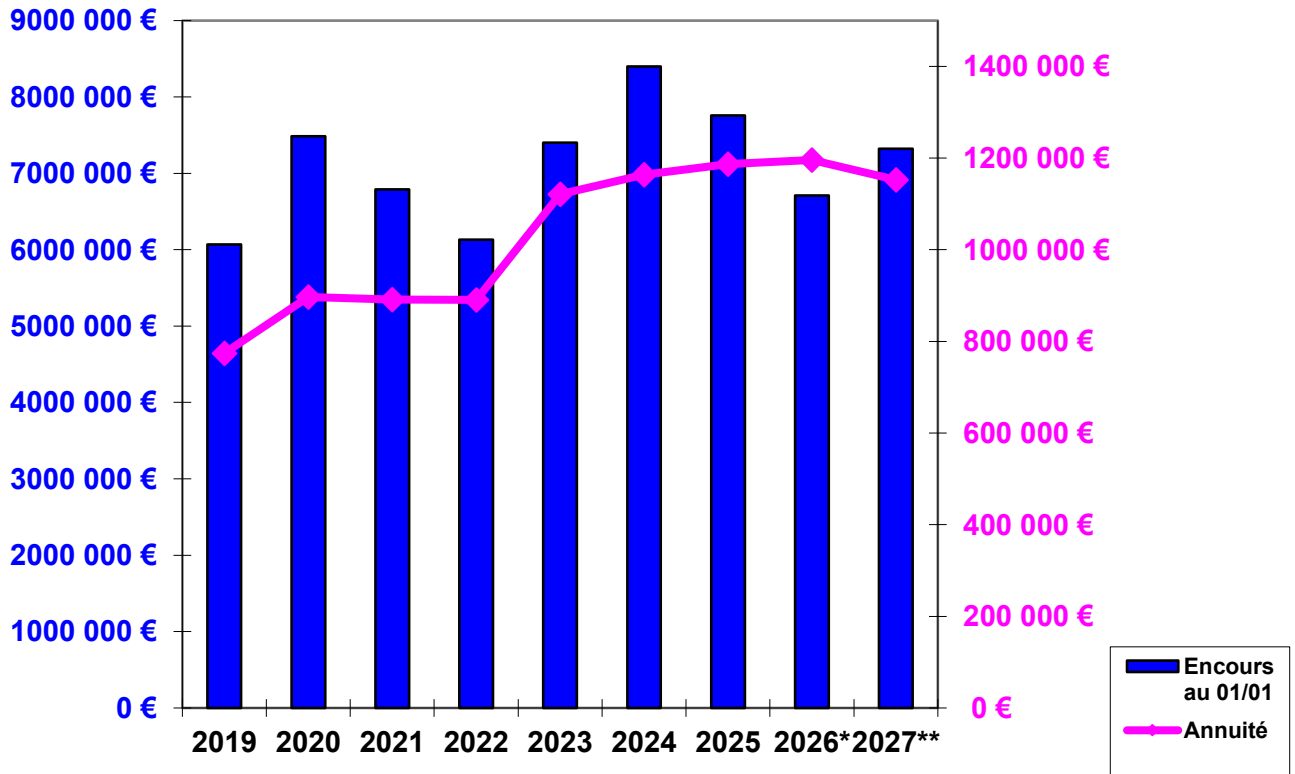
Concernant la norme imposée par l'Etat en matière de contrôle du surendettement, le plafond à ne pas dépasser est de 12 ans pour le ratio de désendettement (Encours de dette au 31/12 / Epargne brute).

Pour information, en 2025, ce ratio calculé pour la commune donne un résultat de 3.5 ans.

Le montant de l'annuité en 2026 (y compris les Intérêts Courus Non Echus) s'élève à 1 195 870 € (1 178 635 € en 2025). Il augmente car il prend en compte l'annuité afférente aux 2 prêts inscrits dans les restes à réaliser de 2025 pour un total de 490 000 € (prêts non encaissés au 01/01/2026).

L'objectif pour 2026 concernant le financement des investissements par l'emprunt est de limiter son impact sur l'autofinancement futur. L'emprunt prévu au budget 2026, grâce à l'extinction de la dette ancienne n'aura donc pas d'impact négatif sur la capacité d'autofinancement. Comme on le voit sur le graphique ci-après, l'annuité 2027 projeté est inférieure à l'annuité 2026.

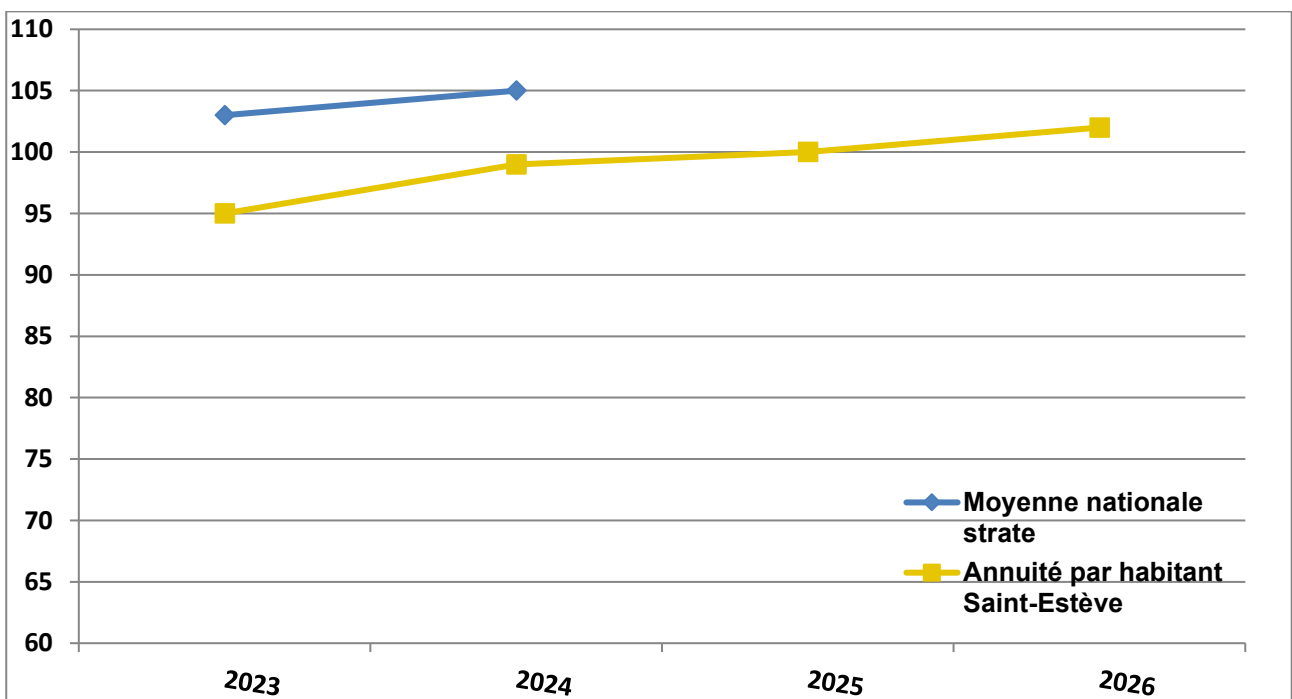
**EVOLUTION COMPAREE DE L'ENDETTEMENT AU 01/01 ET DE L'ANNUITE**



\* Y compris emprunts en restes à réaliser de 2025

\*\* Y compris prêt 2026 et restes à réaliser de 2025

**Annuité par habitant comparée**  
 Dernières données moyenne nationale = 2024 (collectivites-locales.gouv.fr)

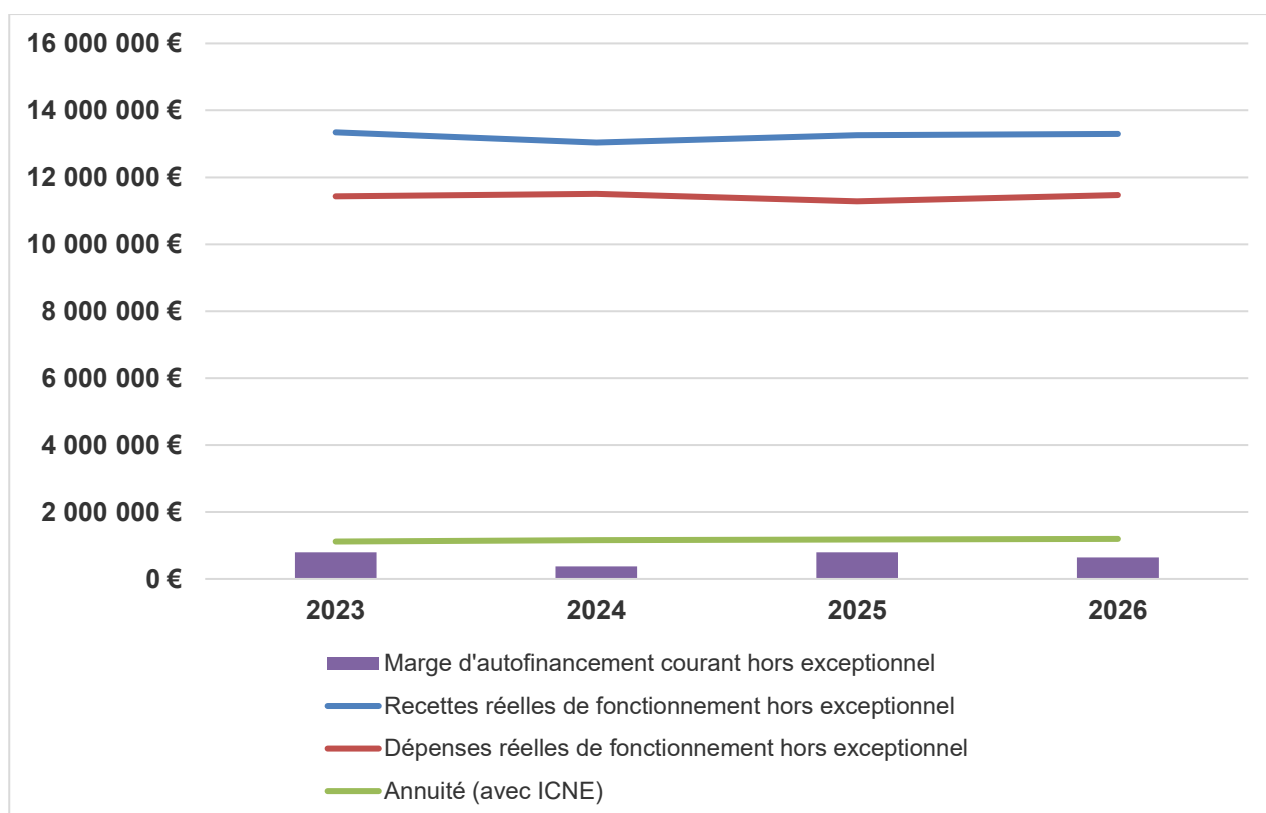


## L'AUTOFINANCEMENT

En 2026, nous prévoyons un autofinancement prévisionnel de **635 900 €**.

	Réalisé 2023		Réalisé 2024		Réalisé 2025		Prévisionnel 2026	
	Montant	Evol	Montant	Evol	Montant	Evol	Montant	Evol
Recettes réelles de fonctionnement hors exceptionnel (1)	13 343 321 €	7,22%	13 038 230 €	-2,29%	13 260 045 €	1,70%	13 298 800 €	0,29%
Dépenses réelles de fonctionnement hors exceptionnel	11 430 947 €	8,55%	11 505 111 €	0,65%	11 281 982 €	-1,94%	11 465 100 €	1,62%
Annuité (avec ICNE)	1 117 276 €	26,44%	1 154 695 €	3,35%	1 178 635 €	2,07%	1 196 100 €	1,48%
<b>Marge d'autofinancement courant hors exceptionnel</b>	<b>795 098 €</b>	<b>-22,79%</b>	<b>378 424 €</b>	<b>-52,41%</b>	<b>799 428 €</b>	<b>111,25%</b>	<b>637 600 €</b>	<b>-20,24%</b>
Recettes exceptionnelles (hors assurance, cession)	2 500 €	-95,67%	23 603 €	844,13%	50 016 €	111,90%	300 €	-99,40%
Dépenses exceptionnelles	13 015 €	80,87%	478 €	-96,33%	229 €	-52,16%	2 000 €	774,89%
<b>Marge d'autofinancement courant totale</b>	<b>784 583 €</b>	<b>-27,38%</b>	<b>401 549 €</b>	<b>-48,82%</b>	<b>849 215 €</b>	<b>111,48%</b>	<b>635 900 €</b>	<b>-25,12%</b>

(1) y compris retraitement des travaux en régie



## **INVESTISSEMENT**

Les dépenses réelles d'investissement hors remboursement de la dette (y compris les travaux en régie) d'un montant de **3 842 200 €** comprennent :

- les acquisitions d'immobilisations et les travaux non individualisés pour 3 634 200 € ;
- les travaux en régie pour 120 000 € ;
- le versement à l'EPFL de 20 000 € (portage « maison Prats ») ;
- un fonds de concours de 66 700 € à verser à PMM pour le pluvial
- une enveloppe de 1 300 € pour l'éventuel reversement de caution à nos locataires.

### Les autorisations de programme – crédits de paiement (AP/CP) :

En 2026, le budget comprendra deux AP/CP :

- la réfection des cheminements piétonniers – crédit de paiement 2026 = 28 000 €  
Montant de l'autorisation de paiement = 430 119.62 € (durée de 2022 à 2026)
- la réhabilitation de l'ancien LIDL (nouvelle maison des associations et local nu à louer)  
– crédit de paiement 2026 = 460 000 €  
Cette nouvelle AP/CP sera créée lors d'un prochain conseil municipal, après l'attribution des marchés publics.  
Montant prévisionnel de l'autorisation de programme à ce jour = 1 573 000 € (de 2026 à 2027 avec une reprise des frais d'étude payés en 2025).

### Les autres équipements prévus en 2026 :

- Rénovation de voiries et réseaux
- Couverture de deux terrains de tennis
- Création d'une centrale photovoltaïque sur les tribunes du stade municipal
- Travaux et acquisition équipements écoles
- Travaux divers bâtiments
- Acquisition matériel et mobilier services municipaux

## **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

Le financement des investissements s'effectuera en 2026 par :

- l'autofinancement prévisionnel dégagé par l'exercice : 635 900 €
- l'excédent reporté : 1 115 800 €
- le FCTVA : 313 800 €
- les amendes de police pour 30 000 €
- les subventions attribuées : 542 300 €
- la TAM (taxe d'aménagement) : prévision prudente à 4 400 €
- l'emprunt : 1 200 000 €

### **III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LES BUDGETS ANNEXES**

#### **1 - BUDGET ANNEXE «MAISON DE SANTE».**

La commune est propriétaire d'un bâtiment, place de la Résistance, destiné à la location. Le bail précédent a pris fin le 31/12/2022. La commune a donc récupéré les locaux avec comme objectif de créer une maison de santé.

Ce budget est assujetti à la TVA.

#### ***ANNEXE N°6 : Tableau d'exécution du budget 2025***

L'exercice 2025 a dégagé un excédent à reporter de 2 267.16 € en fonctionnement et un déficit de 87 083.08 € en investissement. Le solde des restes à réaliser s'élève à + 107 872.61 € ce qui donne un résultat global positif de 23 056.69 €.

Dans l'attente de l'attribution des dernières subventions, nous avons sécurisé le financement par un emprunt dont seulement 20 000 € ont été mobilisés, 110 000 € restant en reste à réaliser. Ce solde ne sera mobilisé qu'en cas de besoin.

L'encours de dette au 01/01/2026 est de 20 000 €.

#### ***ANNEXE N°7 : Extinction de la dette***

#### ***ANNEXE N°8 : Etat de la dette présentant le niveau de risque***

Il est prévu d'inscrire au budget 2026, en dépenses :

- le remboursement au budget principal de l'assurance du bâtiment et de la taxe foncière (1 100 €) ;  
A noter, à compter de 2026, la commune est exonérée de la part communale de taxe foncière (voir délibération du 25/09/2024 exonérant les Maisons de Santé).
- des achats de petites fournitures (700 €) pour d'éventuelles petites réparations ;
- des frais divers (100 €)
- les frais en lien avec l'emprunt soit 3 700 € (frais de dossier, charges financières, remboursement du capital)
- une enveloppe pour d'éventuels travaux et acquisitions (45 700 €) permettant d'équilibrer le budget primitif.

Ces dépenses seront financées par :

- les loyers (prévision prudente estimée à ce jour à 20 000 € pour une occupation partielle de 4 cabinets)
- des pénalités facturées au titulaire d'un lot du marché de travaux pour 1 200 €
- une dotation d'équilibre de 7 000 € du budget principal
- l'excédent global 2025 soit 23 100 €

## **2 - BUDGET ANNEXE « THEATRE DE L'ETANG »**

L'activité d'exploitation du théâtre est assujettie à la TVA. Afin de permettre un meilleur suivi, il a été décidé de créer un budget annexe en 2010.

### ***ANNEXE N°9 : Tableau d'exécution du budget 2025***

L'exercice 2025 a dégagé :

- un excédent de fonctionnement de 270 992.38 €
- un solde d'exécution négatif de 66 657.32 € en investissement
- un solde des restes à réaliser de – 34 443.53 €

Soit un résultat global excédentaire de 169 891.53 €.

A noter : cet excédent résulte du solde des indemnités exceptionnelles perçues par suite de malversations, non utilisées à ce jour et réservées aux futures dépenses d'investissement.

En 2025, le théâtre a disposé des ressources suivantes :

- une dotation du budget principal à hauteur de 450 000 euros
- un excédent reporté de 289 083.14 €
- des recettes exceptionnelles d'un montant de 1 495.77 €
- une caution de 90 €

Ces ressources ont permis de financer :

- le coût fixe net de fonctionnement (charges nettes « incompressibles ») = charges de personnel, annuité, charges afférentes au bâtiment : 436 772.67 €

**ANNEXE N° 10 : Tableau d'évolution des charges de personnel et des effectifs –  
Budget annexe du Théâtre**

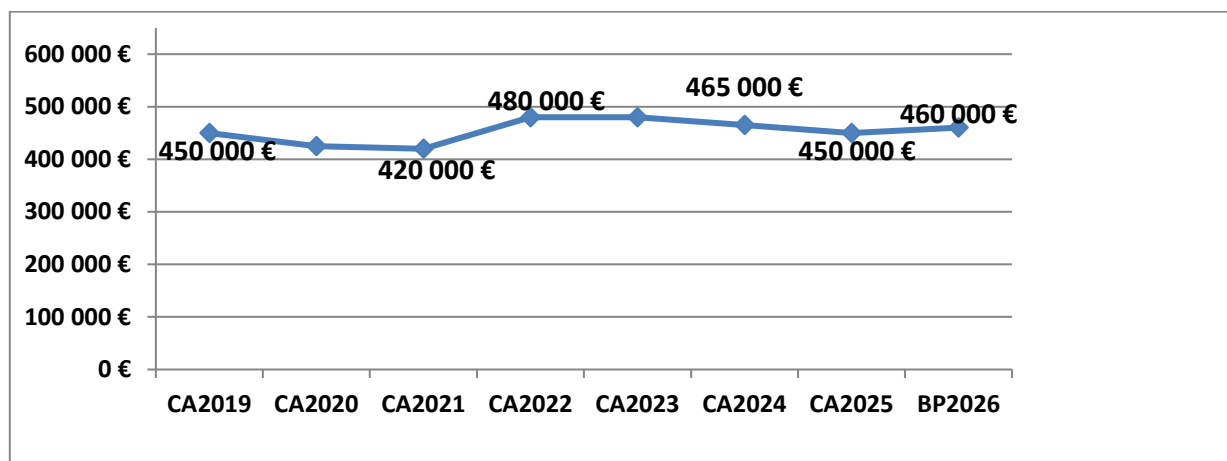
- le déficit affecté à l'activité (spectacles + communication + locations + bar + commissions vente + partenariats) : 47 291.50 €
- des dépenses d'équipement hors restes à réaliser : 52 269.68 €

L'excédent reporté en 2026, déduction faite du solde des restes à réaliser, s'élève à 204 335.06 €.

La **subvention d'équilibre** à recevoir du budget principal a été fixée, en 2026, à **460 000 euros** maximum afin de permettre :

- la programmation culturelle,
- l'acquisition d'équipements complémentaires pour 13 600 € (matériel informatique, matériel technique, projecteurs et mobilier),
- la réalisation de travaux à hauteur de 124 300 € (cloisonnage et remplacement de la climatisation des loges / Travaux d'étanchéité terrasse / Installation d'un surpresseur pour les robinets incendie armés / Remplacement des circulateurs du chauffage secondaire / mise en réserve pour des travaux de rénovation du bâtiment grâce aux sommes perçues dans le cadre d'une indemnisation d'assurance et du recours effectué contre le maître d'œuvre et certaines entreprises ayant participé à la construction du théâtre).

### Evolution de la dotation d'équilibre versée par le budget principal au théâtre



Pour information, l'encours de la dette du Théâtre au 01/01/2026 s'élève à 800 131 €.

#### ***ANNEXE N°11 : Extinction de la dette***

#### ***ANNEXE N°12 : Etat de la dette présentant le niveau de risque***

### **3 - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT PARC SAINT-MAMET »**

Le 15 mars 2023, le conseil municipal a créé le budget annexe « Lotissement Parc Saint-Mamet ». Ce budget est assujetti à la TVA.

Le 29 avril 2026 seront votés le compte administratif 2025, l'affectation des résultats 2025 et le budget primitif 2026.

L'exercice 2025 a dégagé :

- un déficit de fonctionnement de 18 154.50 €
- un solde d'exécution négatif de 955 187.06 € en investissement

Soit un résultat global de -973 341.56 € hors restes à réaliser de fonctionnement.

Par ailleurs, il a été comptabilisé des restes à réaliser en fonctionnement pour un montant de 40 753.59 € correspondant aux dépenses de production des lots non facturées.

Il convient de noter que les terrains restant à la vente représentent à ce jour une recette prévisionnelle de 1 943 140 €.

***ANNEXE N°13 : Tableau d'exécution du budget 2025***

En 2026, il est prévu d'inscrire au budget les crédits permettant :

- un complément de travaux ou prestations de service si nécessaire (10 000 €) ;
- le paiement de frais financiers en fonction de l'utilisation de la ligne de trésorerie (20 000 €) ;
- la constatation des stocks.

Ces dépenses seront financées par la cession des lots.

Le budget s'équilibre par le versement de l'excédent prévisionnel au budget principal soit environ 899 000 €. Ce montant ne pouvant être reversé en 2026 que si tous les lots sont vendus, il ne sera pas inscrit de recette sur le budget principal.

# ANNEXE N°1 - TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET 2025 - BUDGET PRINCIPAL

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	BUDGET 2025	Réalisé au 31/12/2025	% Réalisation	Libellé	BUDGET 2025	Réalisé au 31/12/2025	% Réalisation
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>11 864 600,00 €</b>	<b>11 416 641,73 €</b>	<b>96,22%</b>	<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>13 014 246,11 €</b>	<b>13 493 694,89 €</b>	<b>103,68%</b>
011 Charges à caractère général	2 900 000,00 €	2 712 575,68 €	93,54%	70 Produits des services et du domaine	1 101 400,00 €	1 201 306,13 €	109,07%
012 Charges de personnel	6 560 400,00 €	6 325 265,68 €	96,42%	73 Impôts et taxes	9 400 500,00 €	9 473 914,09 €	100,78%
65 Charges de gestion courante	2 230 300,00 €	2 211 730,35 €	99,17%	74 Dotations et participations	2 060 300,00 €	2 052 472,95 €	99,62%
66 Charges financières	134 500,00 €	134 394,45 €	99,92%	75 Autres produits de gestion courante	361 446,11 €	350 435,66 €	96,95%
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	228,60 €	22,86%	76 Produits financiers	- €	49,37 €	
68 Provisions	0,00 €	- €		013 Atténuation de charges	69 800,00 €	78 851,05 €	112,97%
014 Atténuation de produits	38 400,00 €	32 446,97 €	84,50%	77 Produits exceptionnels	20 800,00 €	335 370,68 €	1612,36%
				78 Reprise sur provisions	- €	1 294,96 €	
<b>042 / 023 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	<b>1 253 800,00 €</b>	<b>1 659 218,49 €</b>	<b>132,34%</b>	<b>042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	<b>174 000,00 €</b>	<b>245 909,72 €</b>	<b>141,33%</b>
675 - Ecritures cession	0,00 €	397 573,39 €		722 - Travaux en régie	150 000,00 €	103 015,65 €	68,68%
676 - Différence sur réalisation	0,00 €	8 011,87 €		776 - Différence sur réalisation	- €	118 935,26 €	
6811 - Dotations aux amortissements	1 253 800,00 €	1 253 633,23 €	99,99%	777 - Subventions transférées	24 000,00 €	23 958,81 €	99,83%
<b>023 Virement à la Section d'Investissement</b>	<b>1 343 400,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>				
<b>TOTAL DEPENSES EXERCICE</b>	<b>14 461 800,00 €</b>	<b>13 075 860,22 €</b>	<b>90,42%</b>	<b>TOTAL RECETTES EXERCICE</b>	<b>13 188 246,11 €</b>	<b>13 739 604,61 €</b>	<b>104,18%</b>
				<b>RESULTAT REPORTE (002)</b>	<b>1 273 553,89 €</b>	<b>1 273 553,89 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 461 800,00 €</b>	<b>13 075 860,22 €</b>	<b>90,42%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 461 800,00 €</b>	<b>15 013 158,50 €</b>	<b>103,81%</b>

# ANNEXE N°1 - TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET 2025 - BUDGET PRINCIPAL

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	BUDGET 2025	Réalisé au 31/12/2025	% Réalisation	Libellé	BUDGET 2025	Réalisé au 31/12/2025	% Réalisation
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>6 067 516,54 €</b>	<b>3 618 579,96 €</b>	<b>59,64%</b>	<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>2 850 362,98 €</b>	<b>1 305 911,48 €</b>	<b>45,82%</b>
13 Subventions investissements	41 400 €	41 363,00 €	99,91%	10 Dotations et fonds propres	483 795,59 €	480 252,06 €	99,27%
16 Remboursement capital emprunts	1 044 300,00 €	1 044 240,31 €	99,99%	13 Subventions (attribuées)	1 300 917,39 €	825 084,42 €	63,42%
16 Remboursement Cautions	1 700,00 €	1 000,00 €	58,82%	16 Emprunt	777 100,00 €	575,00 €	0,07%
204 Subventions d'équipement versées	366 801,79 €	351 700,17 €	95,88%	024 Cessions	288 550,00 €	- €	0,00%
Opérations (équipement/travaux) (20,21,23)	4 543 314,75 €	2 116 570,48 €	46,59%				
27 Autres immobilisations financières	70 000,00 €	63 706,00 €	91,01%				
<b>041 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>	<b>622 300,00 €</b>	<b>621 120,77 €</b>	<b>99,81%</b>	<b>041 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>	<b>622 300,00 €</b>	<b>621 120,77 €</b>	<b>99,81%</b>
Opérations patrimoniales	622 300,00 €	621 120,77 €	99,81%	Opérations patrimoniales	622 300,00 €	621 120,77 €	99,81%
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	<b>174 000,00 €</b>	<b>245 909,72 €</b>	<b>141,33%</b>	<b>040 / 021 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	<b>2 597 200,00 €</b>	<b>1 659 218,49 €</b>	<b>63,88%</b>
13 Reprise sur subventions	24 000,00 €	23 958,81 €	99,83%	28 Amortissement des immobilisations	1 253 800,00 €	1 253 633,23 €	99,99%
192 Ecritures de cession	0,00 €	118 935,26 €		2111 Terrains nus (sortie actif)	0 €	397 573,39 €	
23 Travaux en régie	150 000,00 €	103 015,65 €	68,68%	192 Ecritures de cession	0 €	8 011,87 €	
				<b>021 Virement de la Section de Fonctionnement</b>	<b>1 343 400,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES EXERCICE</b>	<b>6 863 816,54 €</b>	<b>4 485 610,45 €</b>	<b>65,35%</b>	<b>TOTAL RECETTES EXERCICE</b>	<b>6 069 862,98 €</b>	<b>3 586 250,74 €</b>	<b>59,08%</b>
<b>RESULTAT REPORTE (001)</b>	<b>856 483,46 €</b>	<b>856 483,46 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>AFFECTATION (N-1)</b>	<b>1 650 437,02 €</b>	<b>1 650 437,02 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 720 300,00 €</b>	<b>5 342 093,91 €</b>	<b>69,20%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 720 300,00 €</b>	<b>5 236 687,76 €</b>	<b>67,83%</b>

Résultat de la section de fonctionnement	1 937 298,28 €
Résultat de la section d'investissement	-105 406,15 €
Restes à réaliser Dépenses	1 682 245,68 €
Restes à réaliser Recettes	966 185,71 €
<b>Résultat 2025</b>	<b>1 115 832,16 €</b>

## ANNEXE N°2 - RATIOS OBLIGATOIRES - BUDGET PRINCIPAL

Informations financières - ratios		Valeurs CA 2025	Moyenne nationale 10000 - 20000 hab *
1	Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / population	954,75 €	1 239 €
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 114,52 €	1 450 €
3	Dépenses d'équipement brut (y compris travaux en régie / Hors restes à réaliser) / population	187,31 €	388 €
4	Encours de la dette / population	566,37 €	822 €
5	Dotation globale de fonctionnement / population	153,02 €	176 €
6	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	55,91%	59,20%
7	Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) et remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	93,57%	91,40%
8	Dépenses d'équipement brut (y compris travaux en régie) / Recettes réelles de fonctionnement	16,81%	26,70%
9	Encours de la dette (non consolidée) / Recettes réelles de fonctionnement	50,82%	56,70%
10	Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	14,34%	15,33%

\* Données Direction Générale des Collectivités Locales - Les collectivités locales en chiffres 2025 (C.A. 2024)

Moyenne nationale communes France métropolitaine - 10 000 à 20 000 habitants

Sauf ratio n°10 - Source DGFIP Compte individuel des communes 2024

**ANNEXE 3 - TABLEAU D'EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS  
AU 31/12 - BUDGET PRINCIPAL**

BUDGET PRINCIPAL	CA2022	CA2023	Evol 23/22	CA2024	Evol 24/23	CA2025	Evol 25/24
<b>DEPENSES</b>	<b>6 024 236 €</b>	<b>6 192 502 €</b>	<b>2,79%</b>	<b>6 407 790 €</b>	<b>3,48%</b>	<b>6 325 266 €</b>	<b>-1,29%</b>
Chapitre 012	6 024 236 €	6 192 502 €	2,79%	6 407 790 €	3,48%	6 325 266 €	-1,29%
<b>RECETTES</b>	<b>255 820 €</b>	<b>287 302 €</b>	<b>12,31%</b>	<b>273 747 €</b>	<b>-4,72%</b>	<b>249 725 €</b>	<b>-8,78%</b>
Emplois aidés	8 744 €	25 833 €	195,43%	16 320 €	-36,83%	9 419 €	-42,28%
Rembours. CCAS	172 831 €	170 326 €	-1,45%	152 563 €	-10,43%	157 219 €	3,05%
Ind. Journalières	4 815 €	5 350 €	11,13%	29 999 €	460,69%	20 850 €	-30,50%
Autres	69 430 €	85 792 €	23,57%	74 866 €	-12,74%	62 236 €	-16,87%
<b>DEPENSES NETTES DE PERSONNEL</b>	<b>5 768 416 €</b>	<b>5 905 200 €</b>	<b>2,37%</b>	<b>6 134 043 €</b>	<b>3,88%</b>	<b>6 075 540 €</b>	<b>-0,95%</b>
<b>EFFECTIF</b>							
Agents titulaires	116,96	113,56	-2,91%	115,74	1,92%	115,09	-0,56%
Agents non titulaires	32,31	32,69	1,18%	35,63	8,99%	34,92	-1,99%
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>149,27</b>	<b>146,25</b>	<b>-2,02%</b>	<b>151,37</b>	<b>3,50%</b>	<b>150,01</b>	<b>-0,90%</b>
Retraitements agents mis à disposition de la commune	2,94	1,97	-32,99%	2,39	21,32%	3,02	26,36%
Retraitements agents mis à disposition par la commune	1	2	100,00%	2	0,00%	2	0,00%
Retraitements agents commune mis à disposition du CCAS	4,4	4,55	3,41%	4,46	-1,98%	3,35	-24,89%
<b>TOTAL EFFECTIF NET</b>	<b>146,81</b>	<b>141,67</b>	<b>-3,50%</b>	<b>147,3</b>	<b>3,97%</b>	<b>147,68</b>	<b>0,26%</b>
<b>Objectif annuel temps de travail effectif/agent à temps complet*</b>	<b>1 607h00</b>	<b>1 607h00</b>	<b>0,00%</b>	<b>1 607h00</b>	<b>0,00%</b>	<b>1 607h00</b>	<b>0,00%</b>

\* L'objectif annuel prend en compte le 1<sup>er</sup> mai comme journée travaillée

**ANNEXE N°4 - EXTINCTION DE LA DETTE - BUDGET PRINCIPAL**

	<b>CRD début d'exercice</b>	<b>Capital amorti</b>	<b>Amortissement CT</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Flux total</b>	<b>CRD fin d'exercice</b>
2026	6 711 456,76 €	1 066 688,29 €	0,00 €	117 645,81 €	1 184 334,10 €	5 684 768,47 €
2027	5 684 768,47 €	919 937,38 €	0,00 €	93 650,30 €	1 013 587,68 €	4 764 831,09 €
2028	4 764 831,09 €	733 170,19 €	0,00 €	73 169,33 €	806 339,52 €	4 031 660,90 €
2029	4 031 660,90 €	633 646,53 €	0,00 €	59 472,23 €	693 118,76 €	3 398 014,37 €
2030	3 398 014,37 €	643 094,38 €	0,00 €	48 887,24 €	691 981,62 €	2 754 919,99 €
2031	2 754 919,99 €	652 831,70 €	0,00 €	38 139,99 €	690 971,69 €	2 102 088,29 €
2032	2 102 088,29 €	480 052,34 €	0,00 €	27 999,41 €	508 051,75 €	1 622 035,95 €
2033	1 622 035,95 €	473 045,52 €	0,00 €	19 162,94 €	492 208,46 €	1 148 990,43 €
2034	1 148 990,43 €	386 275,33 €	0,00 €	11 797,57 €	398 072,90 €	762 715,10 €
2035	762 715,10 €	324 745,45 €	0,00 €	7 588,97 €	332 334,42 €	437 969,65 €
2036	437 969,65 €	207 074,04 €	0,00 €	4 665,60 €	211 739,64 €	230 895,61 €
2037	230 895,61 €	168 072,78 €	0,00 €	2 733,88 €	170 806,66 €	62 822,83 €
2038	62 822,83 €	31 020,05 €	0,00 €	1 281,27 €	32 301,32 €	31 802,78 €
2039	31 802,78 €	31 802,78 €	0,00 €	498,47 €	32 301,25 €	0,00 €

**ANNEXE N°5 - ETAT DE LA DETTE PRESENTANT LE NIVEAU DE RISQUE AU 01/01/2026 - BUDGET PRINCIPAL**

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	11				
% de l'encours		100,00%					
Montant en euros		6 711 457 €					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

**ANNEXE N°6 - TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET 2025 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE (LOCATION D'UN BÂTIMENT)**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
<b>Libellé</b>	<b>BUDGET 2025</b>	<b>Réalisé au 31/12/2025</b>	<b>% Réalisation</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET 2025</b>	<b>Réalisé au 31/12/2025</b>	<b>% Réalisation</b>
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>8 626,99 €</b>	<b>4 552,82 €</b>	<b>76,09%</b>	<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>21 563,00 €</b>	<b>67,38%</b>
011 Charges à caractère général	6 026,99 €	4 529,35 €	75,15%	75 Autres produits gestion courante	32 000,00 €	21 563,00 €	67,38%
65 Charges de gestion courante	100,00 €	0,00 €	0,00%				
66 Charges financières	2 500,00 €	23,47 €	0,94%				
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>27 573,01 €</b>	<b>17 885,07 €</b>	<b>64,86%</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>3 090,95 €</b>	<b>2 033,00 €</b>	<b>65,77%</b>
042 Opération d'ordre entre sections	27 573,01 €	17 885,07 €	64,86%	042 Opération d'ordre entre sections	3 090,95 €	2 033,00 €	65,77%
<b>TOTAL DEPENSES EXERCICE</b>	<b>36 200,00 €</b>	<b>22 437,89 €</b>	<b>61,98%</b>	<b>TOTAL RECETTES EXERCICE</b>	<b>35 090,95 €</b>	<b>23 596,00 €</b>	<b>67,24%</b>
				<b>RESULTAT REPORTE (002)</b>	<b>1 109,05 €</b>	<b>1 109,05 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>36 200,00 €</b>	<b>22 437,89 €</b>	<b>61,98%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>36 200,00 €</b>	<b>24 705,05 €</b>	<b>68,25%</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
<b>Libellé</b>	<b>BUDGET 2025</b>	<b>Réalisé au 31/12/2025</b>	<b>% Réalisation</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET 2025</b>	<b>Réalisé au 31/12/2025</b>	<b>% Réalisation</b>
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>174 866,20 €</b>	<b>92 532,09 €</b>	<b>52,92%</b>	<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>282 426,99 €</b>	<b>121 639,79 €</b>	<b>95,52%</b>
16 Remboursement capital emprunt	4 000,00 €	0,00 €	0,00%	13 - Subventions	122 426,99 €	101 639,79 €	83,02%
21 Immobilisations corporelles	4 000,00 €	978,73 €	24,47%	16 - Emprunt	160 000,00 €	20 000,00 €	12,50%
23 Immobilisations en cours	166 866,20 €	91 553,36 €	54,87%				
<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>700,00 €</b>	<b>663,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>700,00 €</b>	<b>663,02 €</b>	
041 Opérations patrimoniales	700,00 €	663,02 €		041 Opérations patrimoniales	700,00 €	663,02 €	
<b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	<b>3 090,95 €</b>	<b>2 033,00 €</b>	<b>65,77%</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE SECTION A SECTION</b>	<b>27 573,01 €</b>	<b>17 885,07 €</b>	<b>19,79%</b>
040 Opération d'ordre entre sections	3 090,95 €	2 033,00 €	65,77%	040 Opération d'ordre entre sections	27 573,01 €	17 885,07 €	64,86%
<b>TOTAL DEPENSES EXERCICE</b>	<b>178 657,15 €</b>	<b>95 228,11 €</b>	<b>53,30%</b>	<b>TOTAL RECETTES EXERCICE</b>	<b>310 700,00 €</b>	<b>140 187,88 €</b>	<b>45,12%</b>
<b>RESULTAT REPORTE (001)</b>	<b>132 042,85 €</b>	<b>132 042,85 €</b>		<b>RESULTAT REPORTE (001)</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>310 700,00 €</b>	<b>227 270,96 €</b>	<b>73,15%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>310 700,00 €</b>	<b>140 187,88 €</b>	<b>45,12%</b>

Résultat Section Fonctionnement	2 267,16 €
Résultat Section Investissement	-87 083,08 €
Solde des restes à réaliser	107 872,61 €
<b>Résultat global 2025</b>	<b>23 056,69 €</b>

**ANNEXE N°7 - EXTINCTION DE LA DETTE - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE**

	<b>CRD début d'exercice</b>	<b>Capital amorti</b>	<b>Amortissement CT</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Flux total</b>	<b>CRD fin d'exercice</b>
2026	20 000,00 €	1 052,66 €	0,00 €	637,26 €	1 689,92 €	18 947,34 €
2027	18 947,34 €	1 087,28 €	0,00 €	602,64 €	1 689,92 €	17 860,06 €
2028	17 860,06 €	1 123,06 €	0,00 €	566,86 €	1 689,92 €	16 737,00 €
2029	16 737,00 €	1 160,01 €	0,00 €	529,91 €	1 689,92 €	15 576,99 €
2030	15 576,99 €	1 198,18 €	0,00 €	491,74 €	1 689,92 €	14 378,81 €
2031	14 378,81 €	1 237,59 €	0,00 €	452,33 €	1 689,92 €	13 141,22 €
2032	13 141,22 €	1 278,31 €	0,00 €	411,61 €	1 689,92 €	11 862,91 €
2033	11 862,91 €	1 320,35 €	0,00 €	369,57 €	1 689,92 €	10 542,56 €
2034	10 542,56 €	1 363,80 €	0,00 €	326,12 €	1 689,92 €	9 178,76 €
2035	9 178,76 €	1 408,66 €	0,00 €	281,26 €	1 689,92 €	7 770,10 €
2036	7 770,10 €	1 455,01 €	0,00 €	234,91 €	1 689,92 €	6 315,09 €
2037	6 315,09 €	1 502,88 €	0,00 €	187,04 €	1 689,92 €	4 812,21 €
2038	4 812,21 €	1 552,32 €	0,00 €	137,60 €	1 689,92 €	3 259,89 €
2039	3 259,89 €	1 603,37 €	0,00 €	86,55 €	1 689,92 €	1 656,52 €
2040	1 656,52 €	1 656,52 €	0,00 €	33,80 €	1 690,32 €	0,00 €

**ANNEXE N°8 - ETAT DE LA DETTE PRESENTANT LE NIVEAU DE RISQUE AU 01/01/2026 - MAISON DE SANTE**

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	20 000 €					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

## ANNEXE N°9 - TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET 2025 - BUDGET ANNEXE THEÂTRE DE L'ETANG

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Libellé	BUDGET 2025	REALISE AU 31/12/2025	% réalis.
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>626 361,50 €</b>	<b>576 186,74 €</b>	<b>91,99%</b>
011 Charges à caractère général	354 461,50 €	312 376,75 €	88,13%
012 Charges de personnel	211 000,00 €	205 442,27 €	97,37%
65 Autres charges de gestion courante	16 900,00 €	14 420,07 €	85,33%
66 Charges financières	44 000,00 €	43 947,65 €	99,88%
<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	<b>224 138,50 €</b>	<b>19 163,46 €</b>	<b>8,55%</b>
023 Virement à section d'investissement	204 900,00 €	0,00 €	0,00%
042 Opérations d'ordre entre sections	19 238,50 €	19 163,46 €	99,61%
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>850 500,00 €</b>	<b>595 350,20 €</b>	<b>70,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>850 500,00 €</b>	<b>595 350,20 €</b>	<b>70,00%</b>

RECETTES			
Libellé	BUDGET 2025	REALISE AU 31/12/2025	% réalis.
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>607 166,56 €</b>	<b>623 078,65 €</b>	<b>102,62%</b>
70 Produits des services	91 966,56 €	93 715,41 €	101,90%
74 Dotations et participations	2 000,00 €	1 000,00 €	50,00%
75 Autres produits de gestion courante	513 200,00 €	526 867,47 €	102,66%
77 Recettes exceptionnelles	0,00 €	1 495,77 €	
<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>1 230,49 €</b>	<b>94,65%</b>
042 Opérations d'ordre entre sections	1 300,00 €	1 230,49 €	94,65%
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>608 466,56 €</b>	<b>624 309,14 €</b>	<b>102,60%</b>
<b>RESULTAT REPORTE (002)</b>	<b>242 033,44 €</b>	<b>242 033,44 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>850 500,00 €</b>	<b>866 342,58 €</b>	<b>101,86%</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Libellé	BUDGET 2025	REALISE AU 31/12/2025	% réalis.
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>269 888,20 €</b>	<b>133 979,99 €</b>	<b>49,64%</b>
16 Remboursement d'emprunts	79 500,00 €	79 460,31 €	99,95%
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	7 500,00 €	75,00%
21 Immobilisations corporelles	9 400,00 €	8 808,77 €	93,71%
23 Travaux en cours	170 988,20 €	38 210,91 €	22,35%
<b>OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>	<b>2 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
Opérations patrimoniales	2 300,00 €	0,00 €	0,00%
<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>1 230,49 €</b>	<b>94,65%</b>
040 Opérations d'ordre entre sections	1 300,00 €	1 230,49 €	94,65%
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>273 488,20 €</b>	<b>135 210,48 €</b>	<b>49,44%</b>
<b>RESULTAT REPORTE (001)</b>	<b>63 511,80 €</b>	<b>63 511,80 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>337 000,00 €</b>	<b>198 722,28 €</b>	<b>58,97%</b>

RECETTES			
Libellé	BUDGET 2025	REALISE AU 31/12/2025	% réalis.
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 340,00 €</b>	
16 Caution versée	0,00 €	90,00 €	
23 Travaux (régularisation acompte versé)	0,00 €	2 250,00 €	
<b>OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>	<b>2 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
Opérations patrimoniales	2 300,00 €	0,00 €	0,00%
<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	<b>224 138,50 €</b>	<b>19 163,46 €</b>	<b>8,55%</b>
021 Virement de section fonctionnement	204 900,00 €	0,00 €	0,00%
040 Opérations d'ordre entre sections	19 238,50 €	19 163,46 €	99,61%
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>226 438,50 €</b>	<b>21 503,46 €</b>	<b>9,50%</b>
<b>AFFECTATION RESULTATS 2024</b>	<b>110 561,50 €</b>	<b>110 561,50 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>337 000,00 €</b>	<b>132 064,96 €</b>	<b>39,19%</b>

Résultat Section Fonctionnement	270 992,38 €
Résultat Section d'Investissement	-66 657,32 €
Solde des restes à réaliser	-34 443,53 €
<b>Résultat global 2025</b>	<b>169 891,53 €</b>

**ANNEXE 10 : TABLEAU D'EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL  
ET DES EFFECTIFS - BUDGET ANNEXE THEÂTRE**

	CA2022	CA2023	Evol 23/22	CA2024	Evol 24/23	CA2025	Evol 25/24
<b>DEPENSES</b>	<b>210 578 €</b>	<b>162 380 €</b>	<b>-22,89%</b>	<b>171 888 €</b>	<b>5,86%</b>	<b>205 442 €</b>	<b>19,52%</b>
Chapitre 012	210 578 €	162 380 €	-22,89%	171 888 €	5,86%	205 442 €	19,52%
<b>RECETTES</b>	<b>836 €</b>	<b>0 €</b>		<b>112 €</b>		<b>14 803 €</b>	
Rembours.mairie	0 €	0 €		0 €		14 803 €	
Rembours.caisses	836 €	0 €		0 €		0 €	
Indemnités Journalières	0 €	0 €		112 €		0 €	
<b>DEPENSES NETTES DE PERSONNEL</b>	<b>209 742 €</b>	<b>162 380 €</b>	<b>-22,58%</b>	<b>171 776 €</b>	<b>5,79%</b>	<b>190 639 €</b>	<b>10,98%</b>
<b>EFFECTIF au 31/12</b>							
Agents titulaires	4,90	3,00	-38,78%	3,00	0,00%	3,33	11,00%
Agents non titulaires	0,00	0,00		1,00		1,19	19,00%
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>4,90</b>	<b>3,00</b>	<b>-38,78%</b>	<b>4,00</b>	<b>33,33%</b>	<b>4,52</b>	<b>13,00%</b>
Retrait.agents mis à disposition de la commune	0,00	0,00		0,00		0,33	
<b>TOTAL EFFECTIF NET</b>	<b>4,90</b>	<b>3,00</b>	<b>-38,78%</b>	<b>4,00</b>	<b>33,33%</b>	<b>4,19</b>	<b>4,75%</b>
<b>Objectif annuel temps de travail effectif/agent à temps complet***</b>	<b>1 607h00</b>	<b>1 607h00</b>	<b>0,00%</b>	<b>1 607h00</b>	<b>0,00%</b>	<b>1 607h00</b>	<b>0,00%</b>

\*L'objectif annuel prend en compte le 1<sup>er</sup> mai comme journée travaillée

**ANNEXE N°11 - EXTINCTION DE LA DETTE - BUDGET ANNEXE DU THEÂTRE DE L'ETANG**

	<b>CRD début d'exercice</b>	<b>Capital amorti</b>	<b>Amortissement CT</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Flux total</b>	<b>CRD fin d'exercice</b>
2026	800 131,00 €	83 508,45 €	0,00 €	39 760,66 €	123 269,11 €	716 622,55 €
2027	716 622,55 €	87 762,81 €	0,00 €	35 360,41 €	123 123,22 €	628 859,74 €
2028	628 859,74 €	92 233,92 €	0,00 €	30 663,09 €	122 897,01 €	536 625,82 €
2029	536 625,82 €	96 932,81 €	0,00 €	26 010,96 €	122 943,77 €	439 693,01 €
2030	439 693,01 €	101 871,08 €	0,00 €	20 754,13 €	122 625,21 €	337 821,93 €
2031	337 821,93 €	107 060,94 €	0,00 €	15 400,55 €	122 461,49 €	230 760,99 €
2032	230 760,99 €	112 515,19 €	0,00 €	9 791,97 €	122 307,16 €	118 245,80 €
2033	118 245,80 €	118 245,80 €	0,00 €	3 826,33 €	122 072,13 €	0,00 €

**ANNEXE N°12 - ETAT DE LA DETTE PRESENTANT LE NIVEAU DE RISQUE AU 01/01/2026 - THEÂTRE**

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	800 131 €					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

**ANNEXE 13 - TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARC SAINT-MAMET**

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	Budget 2025	Réalisé au 31/12/2025	% réalisation		Budget 2025	Réalisé au 31/12/2025	% réalisation
<b>Chapitre 011</b>	<b>128 829,39 €</b>	<b>78 466,42 €</b>	<b>60,91%</b>	<b>Chapitre 70</b>	<b>1 943 140,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
VRD 6045 - Etudes/Prestations de service (terrains à aménager)	13 093,00 €	9 810,00 €	74,93%	URB 7015 - Vente terrains	1 943 140,00 €	0,00 €	0,00%
VRD 605 - Achat de matériels, équipements et travaux	110 736,39 €	66 655,81 €	60,19%	<b>Chapitre 75</b>	<b>37 400,00 €</b>	<b>37 327,79 €</b>	<b>99,81%</b>
VRD 608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	5 000,00 €	2 000,00 €	40,00%	URB 75888 - Autres produits finis	37 400,00 €	37 327,79 €	99,81%
<b>Chapitre 65</b>	<b>890 687,44 €</b>	<b>0,61 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>Chapitre 043</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>3 179,76 €</b>	<b>9,94%</b>
FIN 65822 - Reversement excédent au budget principal	890 687,44 €	0,00 €	0,00%	FIN 796 - Transfert de charges	32 000,00 €	3 179,76 €	9,94%
FIN 65888 -Régul écart TVA	0,00 €	0,61 €					
<b>Chapitre 66</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>3 179,76 €</b>	<b>9,94%</b>				
FIN 6615 - Intérêts ligne trésorerie	32 000,00 €	3 179,76 €	9,94%	<b>Chapitre 042</b>	<b>1 031 821,40 €</b>	<b>952 637,58 €</b>	<b>92,33%</b>
<b>Chapitre 042</b>	<b>1 905 362,89 €</b>	<b>870 992,01 €</b>	<b>45,71%</b>	FIN 7133 - Stock en-cours	0,00 €	952 637,58 €	
FIN 7133 - Stock en-cours (reprise stock n-1)	870 992,01 €	870 992,01 €	100,00%	FIN 71355 - Stock terrains aménagés	1 031 821,40 €	0,00 €	0,00%
FIN 71355 - Stock terrains aménagés	1 034 370,88 €	0,00 €	0,00%				
<b>Chapitre 043</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>3 179,76 €</b>	<b>9,94%</b>				
FIN 608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	32 000,00 €	3 179,76 €	9,94%				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE</b>	<b>2 988 879,72 €</b>	<b>955 817,95 €</b>	<b>31,98%</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE</b>	<b>3 044 361,40 €</b>	<b>993 145,13 €</b>	<b>32,62%</b>
<b>RESULTAT N-1 REPORTE</b>	<b>55 481,68 €</b>	<b>55 481,68 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>RESULTAT N-1 REPORTE</b>			
				<b>RAR n-1</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>3 044 361,40 €</b>	<b>1 011 299,63 €</b>	<b>33,22%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 044 361,40 €</b>	<b>993 145,13 €</b>	<b>32,62%</b>

**ANNEXE 13 - TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARC SAINT-MAMET**

SECTION D'INVESTISSEMENT							
	Budget 2025	Réalisé au 31/12/2025	% réalisation		Budget 2025	Réalisé au 31/12/2025	% réalisation
<b>Ecritures de stock</b>				<b>Ecritures de stock</b>			
<b>Chapitre 040</b>	<b>1 031 821,40 €</b>	<b>952 637,58 €</b>	<b>92,33%</b>	<b>Chapitre 040</b>	<b>1 905 362,89 €</b>	<b>870 992,01 €</b>	<b>45,71%</b>
3351 - En cours terrains	0,00 €	282 502,54 €		FIN 3351 - En cours terrains	282 502,54 €	282 502,54 €	100,00%
3354 - En cours études prestations	0,00 €	50 268,84 €		FIN 3354 - En cours études prestatio	40 458,84 €	40 458,84 €	100,00%
3355 - En cours travaux	0,00 €	592 559,01 €		FIN 3355 - En cours travaux	525 903,20 €	525 903,20 €	100,00%
33581 - En cours Frais accessoires	0,00 €	24 127,43 €		FIN 33581 - En cours Frais accessoi	22 127,43 €	22 127,43 €	100,00%
33586 - En cours frais financiers	0,00 €	3 179,76 €		FIN 3555 - Terrains aménagés	1 034 370,88 €	0,00 €	0,00%
FIN 3555 - Terrains aménagés	1 031 821,40 €	0,00 €	0,00%				
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT EXERCICE</b>	<b>1 031 821,40 €</b>	<b>952 637,58 €</b>	<b>92,33%</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT EXERCICE</b>	<b>1 905 362,89 €</b>	<b>870 992,01 €</b>	<b>45,71%</b>
<b>FIN 001 - DEFICIT N-1 REPORTE</b>	<b>873 541,49 €</b>	<b>873 541,49 €</b>	<b>100,00%</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>1 905 362,89 €</b>	<b>1 826 179,07 €</b>	<b>95,84%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 905 362,89 €</b>	<b>870 992,01 €</b>	<b>45,71%</b>

**Résultat global 2025** -973 341,56 € Hors restes à réaliser Fonctionnement

Résultat Section Fonctionnement -18 154,50 €

Résultat Section Investissement -955 187,06 €

**Restes à réaliser fonctionnement** -40 753,59 €